

A vibrant garden scene featuring several pink coneflowers with bright orange centers. A butterfly with orange, black, and white markings is perched on one of the flowers. The background is filled with more flowers and green foliage under a blue sky with light clouds.

Rapport annuel sur l'investissement responsable

2
0
2
5



BEUTEL GOODMAN
Conseillers en placement



TAB^LE DES MATIÈRES

4 RECONNAISSANCE TERRITORIALE

5 LETTRE DE PRÉSENTATION

8 LE POINT SUR LES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ EN 2025

- 9 Mise à jour de la politique
- 9 Collaboration
- 10 Leadership éclairé
- 10 Empreinte carbone de Beutel Goodman
- 11 Communautés autochtones
- 13 Diversité, équité et inclusion
- 14 Fondation de bienfaisance Beutel Goodman

15 SURVEILLANCE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

- 16 Structure de gouvernance
- 17 Gestion des risques

21 INTÉGRATION DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

- 22 Intégration au processus de placement
- 25 Engagement et vote par procuration
- 27 Notre approche environnementale
- 39 Notre approche sociale
- 45 Notre approche de gouvernance
- 53 Stratégies d'investissement responsable

55 ANNEXE A. STRATÉGIE D' ACTIONS CANADIENNES

- 55 Statistiques sur le vote par procuration
- 55 Statistiques sur les engagements

56 ANNEXE B. STRATÉGIE D' ACTIONS AMÉRICAINES

- 56 Statistiques sur le vote par procuration
- 56 Statistiques sur les engagements

57 ANNEXE C. STRATÉGIE D' ACTIONS INTERNATIONALES

- 57 Statistiques sur le vote par procuration
- 57 Statistiques sur les engagements

58 ANNEXE D. STRATÉGIE DE TITRES À REVENU FIXE

- 58 Statistiques sur les engagements

59 ANNEXE E. TABLEAUX DES CONCORDANCES ENTRE IFRS S2 ET CSDS2

RECONNAISSANCE TERRITORIALE

Beutel, Goodman & Compagnie Ltée (Beutel Goodman ou nous) reconnaît que notre travail s'effectue sur les terres des communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits partout au Canada, dont la relation durable avec la terre, l'eau et l'air s'étend sur des dizaines de milliers d'années. Nous reconnaissons les droits inhérents et la contribution des peuples autochtones à la protection et au maintien de ces terres et de ces eaux à ce jour et pour les générations à venir. Nous reconnaissons et respectons l'importance des terres visées par un traité et des terres non cédées, et nous rendons hommage à la diversité des connaissances, des cultures, des structures de gouvernance et des histoires des peuples autochtones au Canada.

LETTRE DE PRÉSENTATION

Chez Beutel Goodman, nous continuons de progresser dans notre parcours d'investissement responsable pour nous aider à offrir à nos clients un rendement financier corrigé du risque supérieur à long terme. Cette année, nous avons combiné notre rapport annuel sur l'investissement responsable et notre rapport sur le climat. La section du rapport portant sur le climat demeure structurée autour de la norme Informations à fournir en lien avec les changements climatiques (NCID 2) du Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité, qui intègre les quatre domaines thématiques de la gouvernance, de la stratégie, de la gestion des risques et des mesures et cibles de l'ancien Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Dans ce rapport plus complet, nous avons également ajouté des sections sur les facteurs sociaux et de gouvernance.

En 2025, Eva Grant, vice-présidente, Analyse du portefeuille et investissement responsable, a annoncé son départ à la retraite le 15 avril 2026. Nous remercions Mme Grant pour le rôle énorme qu'elle a joué dans l'établissement des bases de l'approche d'investissement responsable de Beutel Goodman. Nous sommes heureux d'accueillir Adelaide Chiu, qui s'est jointe à la société à titre de vice-présidente, Investissement responsable en mars 2026. Mme Chiu possède une vaste expérience des marchés financiers et de l'investissement durable. Elle est membre fondatrice du conseil d'administration du Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID) et membre du conseil d'administration de l'Association pour l'investissement responsable (AIR).

Notre processus très rigoureux de recherche sur les placements comprend des rencontres avec la direction de la société; ainsi, il est possible de récolter des renseignements importants sur les enjeux liés à l'investissement responsable et, le cas échéant, sur les façons dont les facteurs de durabilité peuvent avoir une incidence sur la valeur à long terme. Nous estimons pouvoir influencer sur ces enjeux susceptibles d'améliorer la valeur à long terme d'une entreprise en interagissant avec la direction en tant que propriétaires d'actions ou d'obligations. Dans le cadre de nos engagements en 2025, nous avons continué de sonder les sociétés sur leurs engagements concernant la réduction de leur empreinte carbone et à l'égard des cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Le risque physique, l'adaptation aux changements climatiques et la résilience sont devenus très d'actualité, car les températures mondiales ont atteint des niveaux records, et les sécheresses, les feux de forêt et d'autres événements liés aux changements climatiques ont eu une incidence sur les sociétés. Comme la nature et le climat sont interreliés, nous travaillons à intégrer les risques et les divulgations liés à la biodiversité et à la nature. Nous nous concentrons également sur l'incidence des plans de construction colossaux des centres de données sur les investissements et la fiabilité du réseau de transport d'électricité ainsi que sur la rareté de l'eau.

Sur le plan social, nous communiquons avec les entreprises au sujet de questions comme la sécurité des employés, les risques géopolitiques, les menaces liées à la cybersécurité, les relations avec les Autochtones et les répercussions potentielles de l'intelligence artificielle et de la transition énergétique sur leur main-d'œuvre. Nous prenons part à la création et à la progression des plans d'action pour la réconciliation avec les Autochtones, au besoin, ainsi qu'à l'obtention du consentement préalable, libre et éclairé pour les nouveaux projets qui traversent des territoires autochtones, en particulier alors que le gouvernement fédéral lance son initiative Maisons Canada.

Nous continuons de discuter des questions de gouvernance—y compris la relève des dirigeants, le renouvellement du conseil d'administration, les structures d'incitatifs qui cadrent avec la création de valeur et la répartition du capital—dans la poursuite du rendement financier. Au-delà de nos engagements, le vote par procuration nous permet de nous faire entendre. Nous évaluons les propositions d'actionnaires et déterminons si elles sont conformes aux intérêts des actionnaires, encouragent la création de valeur à long terme et cadrent avec notre objectif de faire progresser le rendement financier des sociétés, y compris en ce qui concerne tout facteur ESG important identifié dans notre processus de placement. Nous tenons compte des mesures que la société a peut-être déjà prises pour régler les problèmes soulevés dans la proposition. Le nombre de propositions d'actionnaires environnementales et sociales reçues pour nos sociétés en portefeuille a augmenté, et nous communiquons activement et directement avec les parties prenantes, y compris les sociétés dans lesquelles nous investissons. Ces conversations nous fournissent un contexte précieux et nous aident à prendre des décisions de vote éclairées.

Bien que le contexte de l'investissement responsable demeure difficile, notre approche demeure fermement ancrée dans l'importance financière des titres et dans les façons dont les problèmes peuvent avoir une incidence sur la durabilité à long terme d'une entreprise, en mettant l'accent sur la préservation du capital, la réduction du risque absolu et la protection contre les baisses. La mobilisation, le vote par procuration et la collaboration demeurent les pierres angulaires de notre approche de gérance, et nous demeurons diligents et réfléchis dans ces domaines essentiels.

Nous constatons que certaines sociétés réduisent la divulgation de renseignements ou font marche arrière à l'égard des engagements et des cibles liés au climat. Nous croyons que les cibles deviendront plus pragmatiques et moins ambitieuses. Lorsque c'est pertinent, nous encourageons les sociétés à se fixer des cibles de réduction des émissions de GES à court terme et réalisables. Nous croyons également que l'on devrait davantage mettre l'accent sur les plans de transition climatique et les objectifs à court terme des sociétés. Nous continuerons de discuter avec les sociétés en portefeuille au sujet de leurs engagements et de leur stratégie en matière de changements climatiques lorsque nous croyons qu'il existe un risque financier important pour les placements. Si les entreprises assouplissent leurs engagements climatiques et leurs cibles d'émissions de GES, elles pourraient être plus vulnérables au risque lié à la transition énergétique.

Nous continuons de surveiller le contexte réglementaire en Europe, car la Commission européenne cherche à simplifier les règlements complexes et à réduire le fardeau de déclaration pour les sociétés. Nous sommes à l'affût de nouveaux progrès en ce qui concerne l'engagement du Canada à l'égard de l'élaboration d'une taxonomie de la finance verte et de transition. Nous attendons d'en savoir plus sur l'engagement du gouvernement fédéral à émettre les premières obligations de transition du Canada en 2027.

Beutel Goodman est une société canadienne privée et indépendante de gestion des placements. Depuis plus de 50 ans, nous nous consacrons à aider nos clients institutionnels, individuels et de gestion privée à atteindre leurs objectifs de placement à long terme. Comme investisseurs axés sur la valeur, l'accent mis sur le risque absolu et la préservation du capital est la pierre angulaire de notre recherche fondamentale et de notre processus de placement discipliné. Nous nous engageons à intégrer des critères de durabilité à notre processus de placement dans le cadre de notre évaluation des résultats financiers et des perspectives de placement. Comme gestionnaires actifs qui gèrent des portefeuilles concentrés, l'engagement, le vote par procuration et la collaboration sont des éléments clés de nos activités de placement, et nous demeurons diligents et réfléchis à l'égard de ces questions cruciales. Nous croyons que la gestion des risques liés à la durabilité est un élément important du processus d'évaluation des résultats financiers et des perspectives d'un placement et qu'elle est conforme à notre obligation fiduciaire envers nos clients. Comme gestionnaire de placements, nous nous engageons à travailler avec les sociétés en portefeuille pour les aider à atteindre ces objectifs et à générer de la valeur à long terme.



Sue McNamara, CFA
Chef de l'investissement responsable et
chef de l'analyse du crédit



Adelaide Chiu, FCPA, FCA, CFA
Vice-présidente, Investissement responsable



Eva Grant, CFA
Vice-présidente, Analyse du portefeuille et
investissement responsable

LE POINT SUR LES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ EN 2025

MISE À JOUR DE LA POLITIQUE

En 2025, nous avons mis à jour l'énoncé de politique d'investissement responsable (IR) de Beutel Goodman dans le cadre de notre processus annuel d'examen et d'amélioration. Les mises à jour de cette année comprenaient l'ajout d'une section sur la transition juste, reflétant notre engagement à tenir compte des dimensions sociales de la transition vers une économie sobre en carbone, y compris les intérêts des travailleurs et des communautés autochtones. La politique est accessible au public¹.

Afin de soutenir davantage la mise en œuvre de l'énoncé de politique, nous avons également élaboré un cadre interne d'intégration des facteurs ESG. Ce cadre transforme nos principes d'investissement responsable en directives détaillées sur la manière dont les questions liées à la durabilité sont prises en compte dans nos stratégies de titres à revenu fixe et d'actions, y compris sur la façon dont nous déterminons l'importance, évaluons les risques et les occasions liés à la durabilité, et intégrons ces éléments dans les activités d'évaluation et de gérance. En documentant les processus, les outils et les ressources qui sous-tendent l'intégration des facteurs ESG, le cadre améliore l'harmonisation interne et fournit un point de référence clair pour maintenir des pratiques robustes, reproductibles et bien régies.

Nous continuons de respecter une politique interne en matière de droits de la personne et une politique sur la diversité, l'équité et l'inclusion dans le cadre de nos pratiques d'investissement responsable. Ces politiques officialisent notre engagement à respecter les droits de la personne conformément aux normes internationales et à favoriser un milieu de travail inclusif où tous les employés sont accueillis, soutenus et habilités à contribuer pleinement.

COLLABORATION

Beutel Goodman est signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) depuis 2019. En 2025, nous avons terminé la production des rapports sur les PRI pour nos activités d'investissement responsable de l'exercice 2024. Le rapport de 2025 sur la transparence dans le cadre des PRI de Beutel Goodman a été rendu public sur le portail des données des PRI² au quatrième trimestre.

Nous nous sommes joints à Climate Action 100+ en 2022. Nous avons conservé notre rôle d'investisseur collaborateur³ pour Duke Energy Corp. et Unilever plc. Nous croyons qu'un engagement collectif avec les sociétés sur des sujets financiers importants liés aux changements climatiques, ainsi que sur les risques et les occasions associés à la transition énergétique, peut être efficace. Selon l'indice de référence 2025 des sociétés carboneutres de Climate Action 100+⁴, même si les progrès des sociétés à fortes émissions demeurent contrastés, il y a des signes de tendance. L'indice de référence indique qu'environ 69 % des sociétés évaluées ont réduit leurs émissions absolues de portées 1 et 2 au cours des trois dernières années et que plus de sociétés ont harmonisé l'intensité de leurs émissions avec une trajectoire sectorielle crédible de 1,5 °C par rapport à 2024; ce qui renforce l'incidence d'une gérance persistante des investisseurs.

¹Énoncé de politique d'investissement responsable de Beutel Goodman, à l'adresse <https://www.beutelgoodman.com/wp-content/uploads/2025/04/Enonce-de-politique-dinvestissement-responsable-de-Beutel-Goodman.pdf>

²PRI des Nations Unies, « PRI Transparency Data Portal ». <https://ctp.unpri.org/dataportalv2/transparency>

³Un investisseur collaborateur offre son soutien et ses commentaires à l'équipe d'engagement, tandis que l'investisseur principal coordonne et dirige les activités d'engagement.

⁴Climate Action 100+, « Climate Action 100+ Benchmark Results Show Mixed Progress Amongst the World's Highest-Emitting Companies », 22 octobre 2025. <https://www.climateaction100.org/news/climate-action-100-benchmark-results-show-mixed-progress-amongst-the-worlds-highest-emitting-companies/>

En tant que membre fondateur d'Engagement climatique Canada, nous continuons de participer à l'engagement continu avec Cenovus Energy Inc. et Pembina Pipeline Corp. du côté des titres à revenu fixe, et avec Lundin Mining Corp., Canadien Pacifique Kansas City Ltée et Les Compagnies Loblaw Ltée du côté des actions.

LEADERSHIP ÉCLAIRÉ

En 2025, notre chef de l'investissement responsable, Sue McNamara, a continué de contribuer au dialogue sectoriel, modérant les tables rondes sur le financement autochtone à l'Association canadienne des investisseurs obligataires (ACIO) aux premier et quatrième trimestres, et présentant les défis et les occasions liés à l'investissement responsable à la conférence sur les titres de créances durables de RBC au deuxième trimestre.

Notre leadership éclairé comprenait la publication de ESG et A—L'occasion de financement autochtone⁵ et de notre Sommaire des votes par procuration en 2025⁶, qui présentait les principaux thèmes de gouvernance, les mesures de gérance et les résultats des votes à l'échelle de nos stratégies d'actions.



EMPREINTE CARBONE DE BEUTEL GOODMAN

Notre immeuble de bureaux, le Yonge-Eglinton Centre au centre-ville de Toronto, en Ontario, est certifié BOMA BEST Durable. La certification représente un symbole de réalisation en matière de durabilité reconnu à l'échelle mondiale, car elle fournit une feuille de route sur les façons de décarboniser, de réduire la consommation d'eau et la production de déchets, d'apporter des modifications pour assurer l'accessibilité et l'équité, et de composer avec le risque climatique. L'immeuble a lancé une nouvelle initiative de gestion des déchets en 2024, avec une cible de 80 % de réacheminement des déchets d'ici 2025. Les risques climatiques potentiels touchant l'emplacement des bureaux sont pris en compte dans nos plans de continuité des activités et de reprise après sinistre ainsi que dans notre politique de travail hybride. Nous considérons que les éléments suivants sont ceux qui contribuent le plus à l'empreinte carbone de Beutel



⁵Beutel Goodman, « ESG et A – L'occasion de financement autochtone », 12 juin 2025. <https://www.beutelgoodman.com/esg-et-a-loccasion-de-financement-autochtone/>

⁶Beutel Goodman, « Sommaire des votes par procuration en 2025 », 8 septembre 2025. <https://www.beutel-goodman.com/sommaire-des-votes-par-procuration-en-2025/>

Goodman : la consommation d'énergie, la consommation de papier, les déplacements des employés (voyages d'affaires et navettage) et l'efficacité énergétique. Depuis la pandémie, notre politique de travail souple a entraîné une réduction importante de notre consommation d'énergie et de papier. Comme gestionnaire de placements, nous considérons que nos plus grands risques climatiques sont d'ordre réglementaire (répercussions de l'évolution du contexte réglementaire), d'ordre réputationnel (risque lié à l'écoblanchiment) et liés au client (veiller à ce que les demandes des clients soient suivies correctement). Nos portefeuilles de placement sont la principale source de nos émissions de GES de portée 3.

COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Depuis plus de 20 ans, Beutel Goodman est un partenaire de confiance des communautés autochtones. Nous avons travaillé directement avec de nombreux fiduciaires autochtones pour aider les communautés à mieux comprendre les principes de placement qui permettent d'atteindre les objectifs financiers de leur portefeuille de fiducie. Notre équipe reconnaît que des communautés différentes ont des besoins différents, et nous comprenons l'importance de répondre aux besoins d'aujourd'hui, mais aussi de se préparer pour les générations à venir.

Le rapport de la Commission de vérité et réconciliation du Canada énumère 94 appels à l'action auxquels le gouvernement, les établissements d'enseignement, les organismes de réglementation, les institutions religieuses et le milieu des affaires peuvent répondre « afin de remédier aux séquelles laissées par les pensionnats et de faire avancer le processus de réconciliation » avec les peuples autochtones, et l'appel à l'action 92 formule des recommandations précises pour le secteur des entreprises.



Chez Beutel Goodman, nous sommes déterminés à répondre à l'appel à l'action au moyen d'un certain nombre d'initiatives.

- Appel à l'action 92(i) : S'engager à tenir des consultations significatives, établir des relations respectueuses et obtenir le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones avant de lancer des projets de développement économique.
 - o En tant que membres fondateurs de la National Aboriginal Trust Officers Association (NATOA), nous participons à des ateliers sur la gestion des placements et des fiducies pour les Autochtones à titre de conférenciers et de commanditaires depuis de nombreuses années.

- o Nous avons donné des séances de formation à des chefs, des conseils, des fiduciaires et des membres/citoyens sur les principes de base des placements.
- o Nous sommes des membres corporatifs de l'Aboriginal Financial Officers Association of Canada (AFOA).
- o Au début de 2024, nous avons obtenu l'Attestation de partenariat en relations avec les autochtones (APRA) et avons commencé notre parcours de suivi et de gestion de nos stratégies de relations avec les Autochtones. Cela représente notre engagement à améliorer continuellement les relations avec les Autochtones et à travailler à l'échelle des cultures.
- Appel à l'action 92(ii) : Veiller à ce que les peuples autochtones aient un accès équitable aux emplois, à la formation et aux possibilités de formation dans le secteur des entreprises et à ce que les collectivités autochtones retirent des avantages à long terme des projets de développement économique.
 - o Nous sommes fiers de commanditer une bourse d'études décernée à des Autochtones chaque année pour soutenir les étudiants autochtones qui étudient à la Faculté de travail social de l'Université de Toronto.
 - o En 2025, Beutel Goodman a lancé un programme de stages pour les Autochtones et, en mai 2026, nous avons accueilli notre deuxième stagiaire dans le cadre du programme. Nous nous engageons à aider les jeunes Autochtones à accéder à des emplois, à de la formation et à des études dans le cadre de notre engagement à l'égard des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.
- Appel à l'action 92(iii) : Donner aux cadres supérieurs et aux employés de l'information sur l'histoire des peuples autochtones, y compris en ce qui touche l'histoire et les séquelles des pensionnats, la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, les traités et les droits des Autochtones, le droit autochtone et les relations entre l'État et les Autochtones. À cet égard, il faudra, plus particulièrement, offrir une formation axée sur les compétences pour ce qui est de l'aptitude interculturelle, du règlement de différends, des droits de la personne et de la lutte contre le racisme. Cela nécessitera une formation sur les compétences interculturelles, la résolution de conflits, les droits de la personne et la lutte contre le racisme.
 - o Dans le cadre de notre réponse à l'appel à l'action no 92(iii), Beutel Goodman a entrepris un parcours de sensibilisation. En 2021, notre comité social dirigé par des employés a lancé une initiative pluriannuelle pour aider à renseigner les employés de Beutel Goodman sur l'histoire des peuples autochtones ainsi que sur les répercussions du colonialisme et du système des pensionnats.
 - o En 2025, nous avons organisé une discussion informelle avec Clint Davis, chef de la direction, et Misko McGregor, Marchés des capitaux d'emprunt de Capital Feuille de cèdre. Capital Feuille de cèdre est le premier et seul courtier en placement détenu et exploité majoritairement par des Autochtones au Canada. Nous avons été le premier client institutionnel intégré à Capital Feuille de cèdre.
 - o En outre, nous avons une relation de longue date avec le Native Canadian Centre of Toronto et nous avons participé à des ateliers portant sur la sensibilisation aux cultures autochtones et à de nombreuses cérémonies des Premières Nations.
 - o Parmi nos autres engagements, mentionnons les certificats de réussite remis à l'issue de l'événement Indigenous Awareness and Reconciliation Dialogue for Leaders et notre participation au dialogue de réconciliation de l'Association pour l'investissement responsable.



DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION

Nous visons à créer un milieu de travail sûr et inclusif pour tous nos employés et croyons que la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI) sont un facteur clé de notre réussite. Notre objectif est de faire en sorte que la diversité soit prise en compte et que notre milieu de travail soit inclusif, de sorte que tous les employés puissent être eux-mêmes et se sentir les bienvenus et acceptés.

Nous avons actuellement plusieurs politiques et programmes qui favorisent la DEI, tant à l'étape de l'embauche que pendant le mandat de nos employés, y compris notre politique et notre programme de santé et de sécurité, notre politique d'accessibilité, notre politique sur les congés de maternité et les congés parentaux, ainsi que notre politique sur les ressources humaines en matière de formation et de perfectionnement.

Avec l'adoption de notre Politique DEI, nous avons également mis en place une formation obligatoire sur la DEI à l'échelle de l'entreprise pour tous les employés à compter de 2025, y compris les séances de formation Introduction à la DEI en milieu de travail et Perturbation de nos biais inconscients. De plus, nous avons un programme de roulement interne conçu pour permettre aux employés actuels d'acquérir de l'expérience au sein de diverses équipes de Beutel Goodman et les compétences pratiques nécessaires à l'accélération de leur carrière.

En 2020, nous avons lancé le programme de mentorat pour les femmes de Beutel Goodman afin d'aider nos employées à obtenir des conseils utiles sur leur carrière et leur vie auprès de membres chevronnées du personnel. La popularité de l'initiative a mené à l'expansion du programme de mentorat à l'échelle de l'entreprise en 2024. En outre, le BG Women's Network, dont le nom a été modifié, continuera de favoriser l'émergence d'une communauté d'entraide au sein du personnel féminin et d'offrir un espace sûr pour tisser des liens.

En 2022, nous sommes devenus commanditaire de niveau argent de Women Investment Professionals, une organisation qui offre une plateforme de réseautage et de développement professionnel pour les femmes impliquées dans l'investissement institutionnel, y compris les responsables de régimes, les gestionnaires de placements, les consultants, les comptables et les avocats.

En 2023, nous avons adopté le Code de diversité, d'équité et d'inclusion pour les professionnels du placement aux États-Unis et au Canada du CFA Institute, qui fournit aux organisations du secteur un cadre axé sur l'action et fondé sur des principes pour opérer des changements concrets et mesurables en matière de DEI. Depuis septembre 2025, il porte le nom de CFA Institute Inclusion Code (Canada)⁷.

FONDATION DE BIENFAISANCE BEUTEL GOODMAN

Beutel Goodman continue de soutenir la Fondation de bienfaisance Beutel Goodman. En 2025, la Fondation a financé 12 organismes de bienfaisance enregistrés œuvrant à la réussite des jeunes et au bien-être mental.



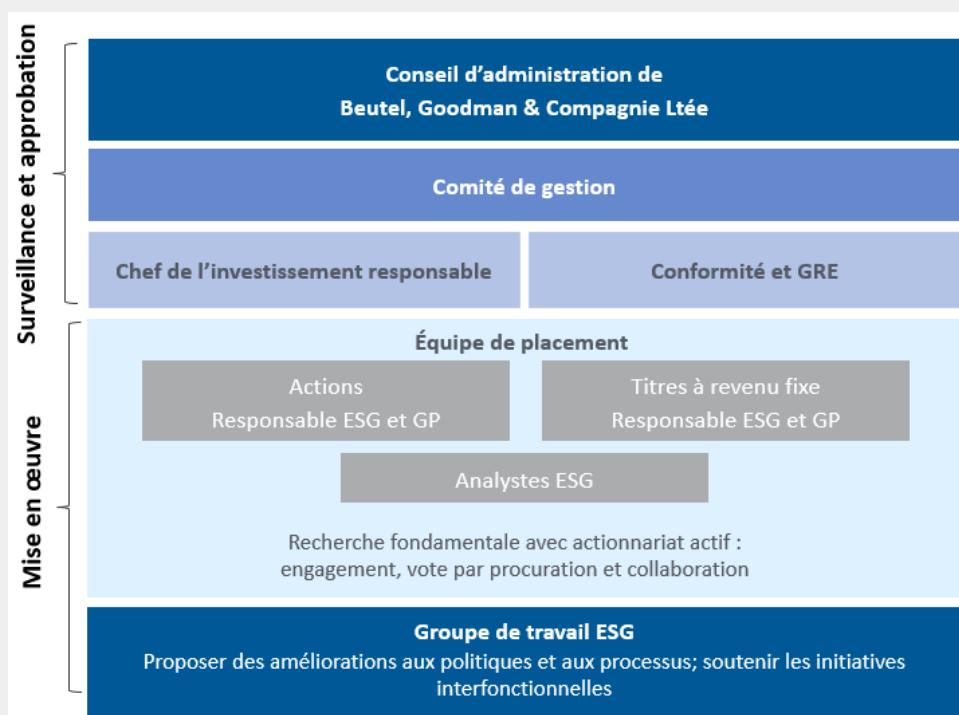
⁷CFA Institute, « Inclusion Code ». <https://rpc.cfainstitute.org/codes-and-standards/inclusion-code>

SURVEILLANCE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

STRUCTURE DE GOUVERNANCE

La structure de gouvernance de Beutel Goodman en matière de surveillance de l'investissement responsable est illustrée ci-dessous à la figure 1, qui décrit les rôles et les responsabilités qui guident notre approche à l'échelle de l'entreprise.

Figure 1. Structure de gouvernance de Beutel Goodman pour la surveillance de l'investissement responsable



Source : Beutel, Goodman & Compagnie Ltée

Selon nous, une définition claire de nos responsabilités en matière d'ESG améliore la façon dont nous menons nos activités et servons nos clients dans le cadre de notre approche globale de placement :

- Le **comité de gestion** est une autorité décisionnelle essentielle de Beutel Goodman. Il est responsable de notre approche de l'investissement responsable et des changements climatiques et, à ce titre, il examine et approuve notre cadre en matière de climat, nos politiques et rapports en matière d'investissement responsable, les rapports que nous présentons dans le cadre des PRI et le rapport sur le climat, ainsi que nos initiatives et collaborations en lien avec le climat.
- Le **chef de l'investissement responsable** assure la gouvernance de l'investissement responsable de Beutel Goodman et l'application uniforme de cette approche dans l'ensemble de notre société, ce qui comprend toutes les activités liées au climat. Ce poste relève directement du comité de gestion.
- À l'échelle de la société, le **vice-président, Gestion du risque d'entreprise (GRE)** assure la gestion des risques liés aux facteurs ESG ou à la durabilité, ce qui englobe la surveillance de notre approche en matière d'investissement responsable et de changements climatiques, de nos engagements et de nos exigences en matière de rapports à l'égard de nos engagements liés au climat et le respect de notre processus interne, et présente des rapports périodiques au comité de gestion.

- Le **chef de la conformité** de Beutel Goodman assure le suivi, l'évaluation et la communication des exigences réglementaires en matière de conformité ESG, tout en supervisant la conformité globale de la société. Ce poste relève directement du comité de gestion.
- Les **gestionnaires et les analystes de portefeuille** sont responsables de l'ensemble des décisions relatives aux titres et s'appuient sur le cadre relatif aux facteurs ESG de Beutel Goodman pour leurs processus analytiques et leurs activités d'engagement auprès des entreprises, s'il y a lieu. Ils analysent tous les facteurs importants qui peuvent influencer sur les recommandations en matière de placement, y compris les facteurs liés au climat. Les activités qui incombent à l'équipe des placements, y compris l'engagement et les votes par procuration, font l'objet de rapports trimestriels au comité de gestion de la société.
- Les **responsables ESG, les gestionnaires de portefeuille d'actions et les gestionnaires de portefeuille de titres à revenu fixe** ont pour mandat de définir les politiques et les procédures en matière d'investissement responsable, ce qui comprend les activités liées au climat, et de mettre en œuvre et de coordonner nos activités d'investissement liées au développement durable et au climat. De plus, ils doivent envisager de futures initiatives d'investissement responsable.
- Les **analystes ESG** produisent des rapports, gèrent nos sources de données et fournissent un soutien général pour nos activités liées au développement durable et au climat.
- Le **groupe de travail ESG**, composé de membres des équipes des actions et des titres à revenu fixe et de représentants de divers réseaux de clientèle, se réunit régulièrement pour discuter des possibilités d'initiatives d'investissement responsable, ainsi que pour faire le point et fournir des commentaires.



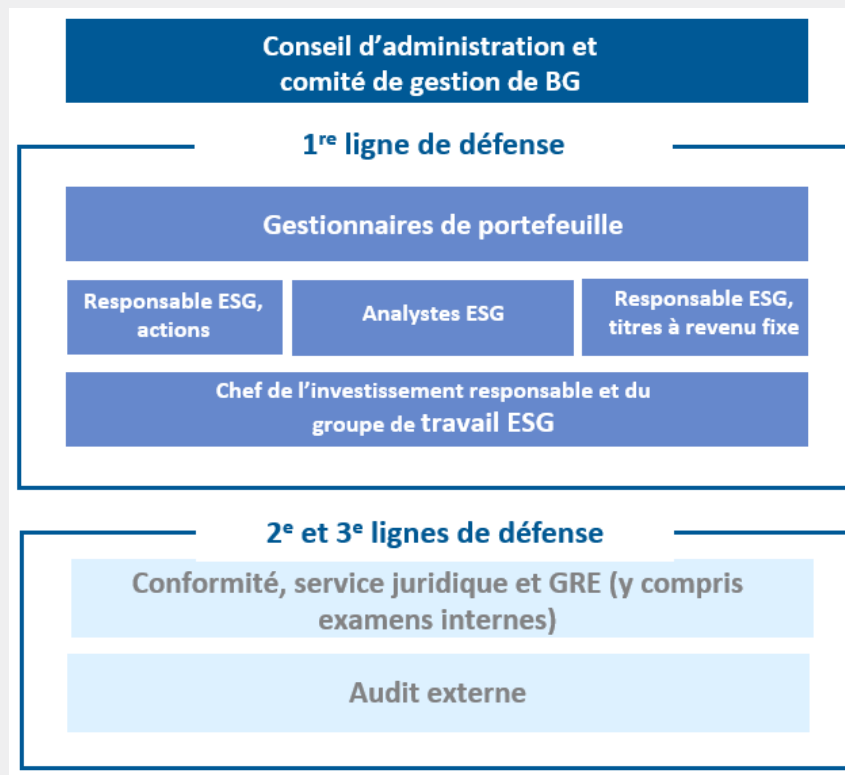
GESTION DES RISQUES

Beutel Goodman a mis en place des structures et des processus de gestion des risques d'entreprise (GRE) pour repérer, évaluer et gérer les risques, y compris des structures de gouvernance et des responsabilités appropriées. Nos risques liés aux placements comprennent les risques de marché, de crédit et de liquidité. Nous sommes également exposés à des risques non liés aux placements, comme les risques stratégiques, financiers, juridiques et de conformité, les risques liés aux placements, les risques opérationnels, les risques liés à la cybersécurité et ceux liés à la confidentialité des données. Nous avons intégré les risques et les occasions liés à l'environnement à notre cadre et à notre approche globaux de gestion des risques. Nous considérons les risques climatiques comme faisant partie de nos catégories de risque de placement, de risque stratégique, de risque d'atteinte à la réputation et de risque opérationnel.

Figure 2. Risques climatiques de Beutel Goodman

Catégorie de risque	Risques climatiques	Mesures
Risque de placement	Événements climatiques défavorables, risques de transition ou risques opérationnels et réputationnels connexes ayant une incidence sur la valorisation des sociétés en portefeuille	Nous tenons compte des considérations climatiques dans notre processus rigoureux de recherche fondamentale de placements.
Risque stratégique	Incapacité de répondre à l'évolution des attentes des clients à l'égard des risques climatiques	Nous travaillons avec les clients et les groupes sectoriels pour comprendre l'évolution du climat et du secteur. Nous adoptons une approche réfléchie pour répondre aux besoins et aux attentes des clients, conformément à nos principes rigoureux d'investissement axé sur la valeur.
Risque réputationnel	Perception négative de notre approche à l'égard des risques climatiques	Nous nous efforçons d'assurer une communication ouverte et transparente de notre approche de placement et de nos pratiques commerciales liées aux risques climatiques au moyen de rapports réguliers et de notre participation aux initiatives du secteur (p. ex., signature des PRI).
Risque opérationnel	- Évolution rapide et augmentation des attentes réglementaires et sectorielles en matière de conformité et de divulgation. - Risque accru de procédures réglementaires ou d'actions en justice - Événements climatiques défavorables ou risques de transition ayant une incidence sur nos activités	- Nous surveillons activement les changements réglementaires et l'évolution des attentes du secteur. - Nous avons mis en œuvre de solides processus de continuité des activités et de préparation aux catastrophes, et nous nous engageons à gérer le risque de façon proactive et à nous améliorer continuellement pour gérer les risques climatiques.

Nos gestionnaires de portefeuille, nos analystes, nos responsables ESG, notre groupe de travail ESG et notre chef de l'investissement responsable constituent la première ligne de défense et sont principalement responsables du repérage, de l'évaluation et de la gestion des risques climatiques dans nos portefeuilles. Le Service de la conformité, le Service juridique et la GRE servent de deuxième et de troisième lignes de défense et sont responsables de la surveillance. Ils sont indépendants de la première ligne et relèvent directement du comité de gestion de la société. La direction surveille les risques climatiques dans le cadre des rapports réguliers.

Figure 3. Lignes de défense contre les risques climatiques

Notre processus de gestion des risques climatiques est décrit ci-dessous à la figure 4.

Figure 4. Processus de gestion des risques climatiques

Identification	- La gérance est la pierre angulaire de nos efforts d'intégration climatique. Nous communiquons directement avec les sociétés en portefeuille et nous exerçons judicieusement nos droits de vote par procuration afin de comprendre les risques liés aux sociétés en portefeuille et de soutenir les résultats financiers à long terme des investisseurs. - Pour les sociétés les plus exposées aux risques climatiques, les engagements sont souvent axés sur la crédibilité d'un plan de transition, l'établissement de cibles, la divulgation et la robustesse des stratégies climatiques. - Nous suivons nos engagements et les résultats qui en découlent. Nos engagements font l'objet d'un audit annuel par notre équipe de gestion des risques.
----------------	---

Évaluation	• Les gestionnaires de portefeuille évaluent les risques climatiques qui ont été identifiés et déterminent leur niveau d'importance pour chaque placement. Pour le déterminer, ils tiennent compte des risques physiques et de transition applicables (p. ex., l'emplacement des actifs, le risque lié aux actifs délaissés, le territoire réglementaire). • Les gestionnaires de portefeuille tiennent compte de diverses mesures, comme Climat VaR de Morgan Stanley Capital International (MSCI), l'intensité carbone moyenne pondérée et la hausse implicite de la température, pour évaluer le niveau d'exposition aux risques climatiques de chaque société en portefeuille et de l'ensemble du portefeuille.
Réponse	• La gérance est la pierre angulaire de nos efforts d'intégration climatique. Nous nous engageons directement auprès des sociétés en portefeuille et nous exerçons judicieusement nos droits de vote par procuration afin de comprendre les risques liés aux sociétés en portefeuille et de soutenir les résultats financiers à long terme des investisseurs. • Pour les sociétés les plus exposées aux risques climatiques, les engagements sont souvent axés sur la crédibilité d'un plan de transition, l'établissement de cibles, la divulgation et la robustesse des stratégies climatiques. • Nous suivons nos engagements et les résultats qui en découlent. Nos engagements font l'objet d'un audit annuel par notre équipe de gestion des risques.
Contrôle et compte rendu	• Des fiches d'analyse des facteurs ESG sont produites dans le cadre du processus de recherche fondamentale au moment de l'investissement initial et sont généralement mises à jour chaque année pour chaque société des portefeuilles de titres à revenu fixe et d'actions. Ces fiches mettent en évidence les indicateurs de rendement importants que nous avons jugés importants et en font le suivi; elles sont classées par facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, y compris les considérations climatiques et les données. • Des rapports sommaires sur les facteurs ESG sont produits chaque trimestre à l'aide de MSCI pour comparer l'empreinte carbone et l'intensité des émissions de GES des portefeuilles à celles de l'indice de référence applicable. • Des rapports sur l'investissement responsable sont produits chaque trimestre et chaque année pour présenter nos activités liées à l'investissement responsable, y compris les engagements et les votes par procuration. • Lors des réunions trimestrielles d'évaluation des facteurs ESG, les équipes de placement discutent des secteurs de risque important pour chaque société avec les gestionnaires de portefeuille et les responsables ESG concernés. • La direction fait le suivi des risques et des engagements climatiques pertinents et en a fait un point permanent dans ses rapports de gestion trimestriels.



INTÉGRATION DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

INTÉGRATION AU PROCESSUS DE PLACEMENT

Nous harmonisons notre approche d'intégration des facteurs ESG avec le cadre de normes sectorielles établi dans les PRI et le document *Guidance and Case Studies for ESG Integration: Equities and Fixed Income*⁸ du CFA Institute. Ce rapport définit l'intégration des facteurs ESG comme étant l'inclusion explicite et systématique des facteurs ESG dans l'analyse des placements et les décisions de placement, et décrit trois composantes de base : la recherche, l'analyse des titres et des portefeuilles et la prise d'une décision de placement. Ces composantes guident notre processus.

À titre de gestionnaires axés sur la valeur, notre principal objectif est d'enregistrer des rendements corrigés du risque supérieurs à long terme pour nos clients. Pour ce faire, nous investissons dans des sociétés de grande qualité affichant de solides paramètres fondamentaux, dont bon nombre sont renforcés par de solides pratiques d'investissement responsable. Les facteurs de durabilité, y compris les risques et les occasions liés au climat, peuvent avoir une incidence importante sur la durabilité financière à long terme d'une société et sont donc intégrés à nos processus de placement pour les actions et les titres à revenu fixe, en s'appuyant sur les trois composantes de base :

1. Recherche :

- Collecte d'information : recueillir des renseignements financiers et des renseignements sur la durabilité provenant de plusieurs sources, comme les rapports des sociétés et les recherches sur les placements de tiers.
- Analyse de l'importance : analyser les renseignements financiers et les renseignements pertinents sur la durabilité afin de repérer les facteurs financiers et de durabilité importants qui touchent une société, un secteur ou un pays.
- Évaluation de la gérance : discuter des facteurs financiers et de durabilité traditionnels importants avec les sociétés ou les émetteurs et surveiller les résultats des activités d'engagement ou de vote.

2. Analyse des titres et des portefeuilles : évaluer l'incidence des facteurs financiers et de durabilité importants sur le rendement des sociétés, des secteurs, des pays ou des portefeuilles. Cela peut entraîner des ajustements aux données financières prévues, aux variables du modèle de valorisation, aux ratios d'évaluation, aux ratios financiers prévus, aux évaluations internes du crédit ou au portefeuille.

3. Décision de placement : les facteurs financiers traditionnels importants et les facteurs de durabilité importants repérés et évalués influent sur la décision d'acheter/augmenter la pondération, de conserver/maintenir la pondération, de vendre/réduire la pondération ou de ne rien faire/ne pas investir.

⁸CFA Institute, « *Guidance and Case Studies for ESG Integration: Equities and Fixed Income* », 2018. <https://www.cfainstitute.org/sites/default/files/-/media/documents/survey/guidance-case-studies-esg-integration.pdf>

Gérance

La gérance est la répartition, la gestion et la surveillance responsables du capital afin de créer de la valeur durable à long terme⁹. Il s'agit d'un élément essentiel de notre processus d'intégration des facteurs ESG qui renforce chacune des trois composantes de base ci-dessus. Nous visons à communiquer avec toutes les sociétés en portefeuille au moins une fois par année, tant pour les actions que les titres à revenu fixe. L'engagement peut être proactif et mettre l'accent sur les façons dont les sociétés gèrent les facteurs de durabilité pertinents pour la valeur à long terme, ou réactif, et aborder les controverses à mesure qu'elles se présentent. L'établissement des priorités tient compte de facteurs comme la taille des placements, les cotes de risque, la gravité des controverses et la qualité de la divulgation.

Notre approche en matière d'engagement commence habituellement par des discussions entre les gestionnaires de portefeuille et la direction de la société, lesquelles sont transmises aux responsables de la durabilité ou au conseil d'administration, s'il y a lieu. Nous participons également à des initiatives de collaboration où l'influence collective peut améliorer les résultats. Cela comprend notre rôle en tant que membre fondateur d'Engagement climatique Canada et notre participation en tant qu'investisseur collaborateur dans Climate Action 100+, comme il est décrit dans la [section ci-dessus](#).

Le vote par procuration est un autre mécanisme clé pour la mise en œuvre de la gérance. Nous faisons appel à un tiers fournisseur de services et examinons ses recommandations. Toutes les décisions de vote sont prises de façon indépendante et sont éclairées par nos propres recherches et notre engagement direct auprès des sociétés. Des détails sur notre méthode de vote par procuration sont fournis dans la [section ci-dessous](#).

Ressources

Tout au long du processus, nous utilisons des fiches d'information ESG normalisées pour les actions et les titres à revenu fixe afin de nous assurer que les enjeux importants en matière de durabilité sont systématiquement intégrés dans les recherches et les évaluations. Ces fiches d'information présentent les occasions et les risques financiers importants liés à la durabilité, font le suivi des controverses, résument les priorités et les résultats des activités d'engagement et soutiennent la surveillance continue.

⁹Financial Reporting Council (FRC), « UK Stewardship Code 2026 », juin 2025. https://media.frc.org.uk/documents/UK_Stewardship_Code_2026.pdf



Nous surveillons les développements liés à la durabilité au moyen de discussions régulières au sein des équipes de placement et de mises à jour ponctuelles lorsque des problèmes importants surviennent. Il s'agit notamment de se tenir au courant des changements de notation, des controverses, des risques climatiques, des enjeux liés aux droits de la personne et des développements réglementaires émergents. Nous tenons également une liste des engagements prioritaires et faisons le suivi de l'évolution de la réglementation ESG afin d'aider à repérer les sociétés qui pourraient nécessiter une gérance plus ciblée.

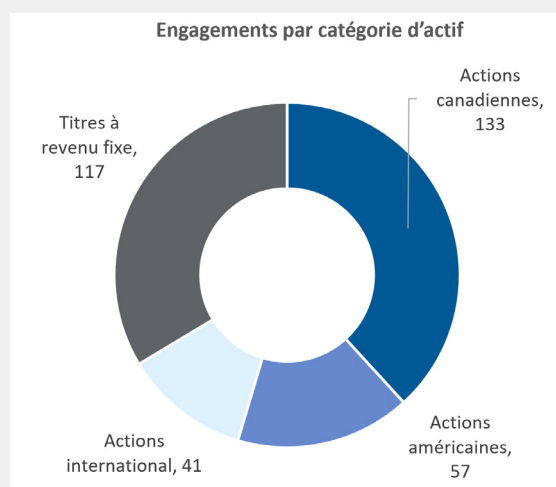
En plus de nos outils internes, nous faisons appel à une gamme de ressources externes pour soutenir les activités d'intégration et de gérance des facteurs ESG. Ceux-ci comprennent la recherche indépendante sur le vote par procuration, les cotes ESG et la surveillance des controverses, l'analyse du risque climatique et les points de vue sectoriels des fournisseurs de recherche sur les marchés et les secteurs. Ces ressources nous aident à repérer les enjeux importants en matière de durabilité, à surveiller les développements en temps réel et à éclairer nos activités d'engagement et notre prise de décisions de placement. Toutes les évaluations et décisions finales demeurent fondées sur notre propre analyse indépendante.

Ensemble, ces pratiques font en sorte que les facteurs d'investissement responsable sont systématiquement intégrés à notre processus de placement et que la gérance renforce notre recherche, notre analyse et notre prise de décisions.

ENGAGEMENT ET VOTE PAR PROCURATION

Engagement

Nous nous engageons activement auprès de la direction et du conseil d'administration des sociétés à l'égard de différentes questions, y compris les enjeux de développement durable, au moyen d'un dialogue direct. En 2025, nos équipes de placement ont effectué 348 engagements au cours desquels des discussions liées à la durabilité ont eu lieu avec la direction ou le conseil d'administration de sociétés en portefeuille. Ces rencontres ont eu lieu avec nos trois équipes de placement – actions canadiennes, actions américaines et internationales et titres à revenu fixe – et témoignent de l'implication de tous nos professionnels en placement à l'égard de l'engagement auprès des sociétés, y compris en ce qui a trait à la compréhension et à l'intégration des facteurs ESG dans notre processus.



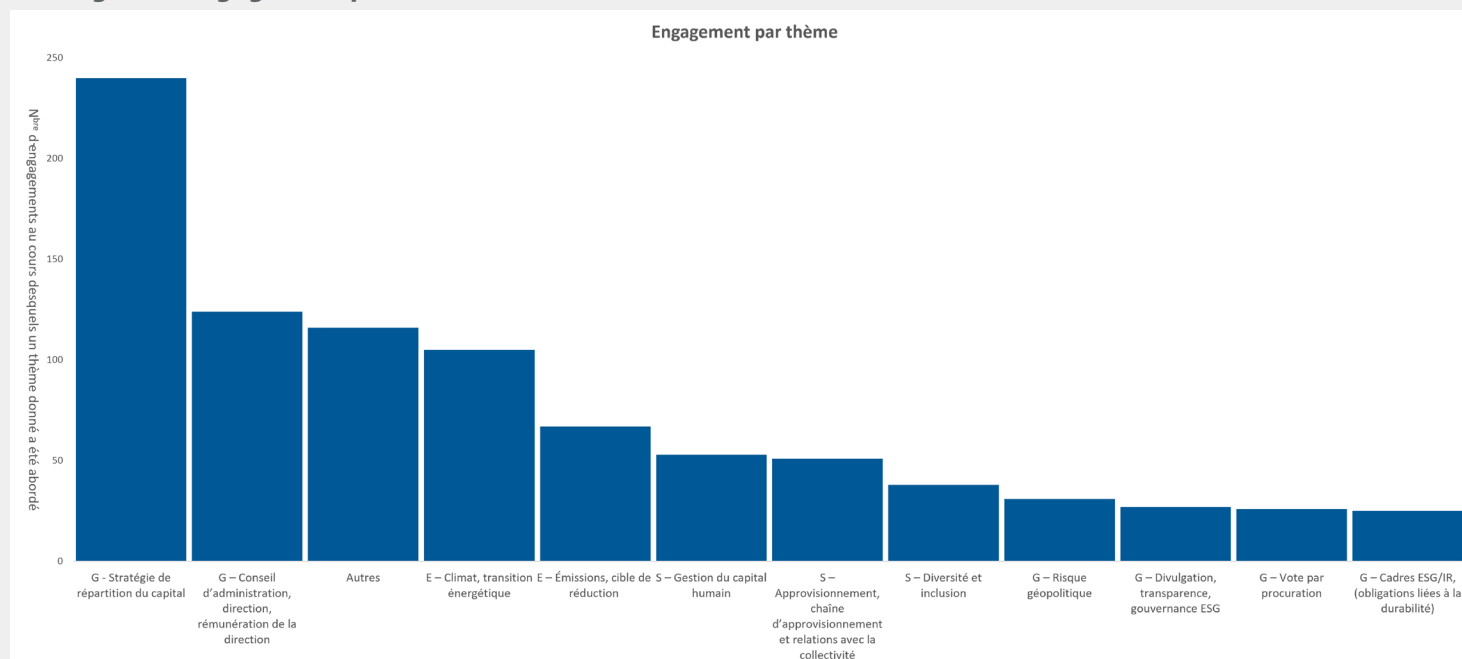
Source : Beutel, Goodman & Compagnie Ltée

Figure 5. Engagements par catégorie d'actif

Une vue d'ensemble des statistiques sur nos engagements en 2025, ventilées par catégorie d'actifs, est présentée aux [annexes A, B, C et D](#).

En 2025, nos équipes des placements se sont concentrées sur plusieurs thèmes d'engagement, comme le montre le graphique ci-dessous.

Figure 6. Engagement par thème

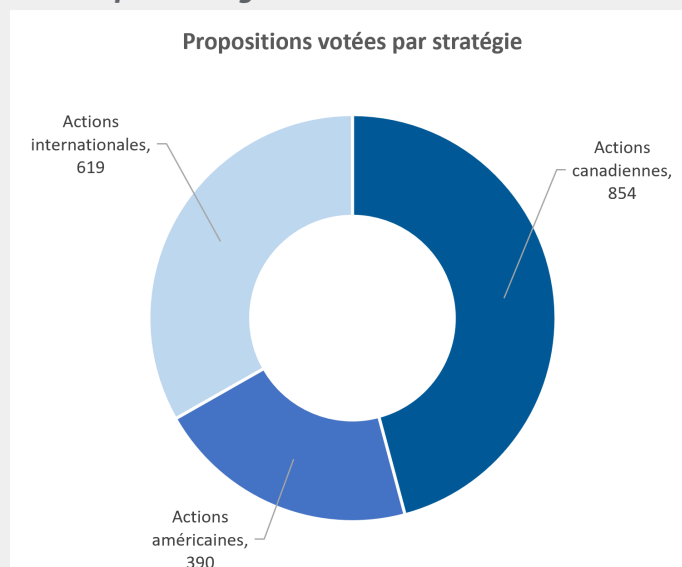


Source : Beutel, Goodman & Compagnie Ltée

Vote par procuration

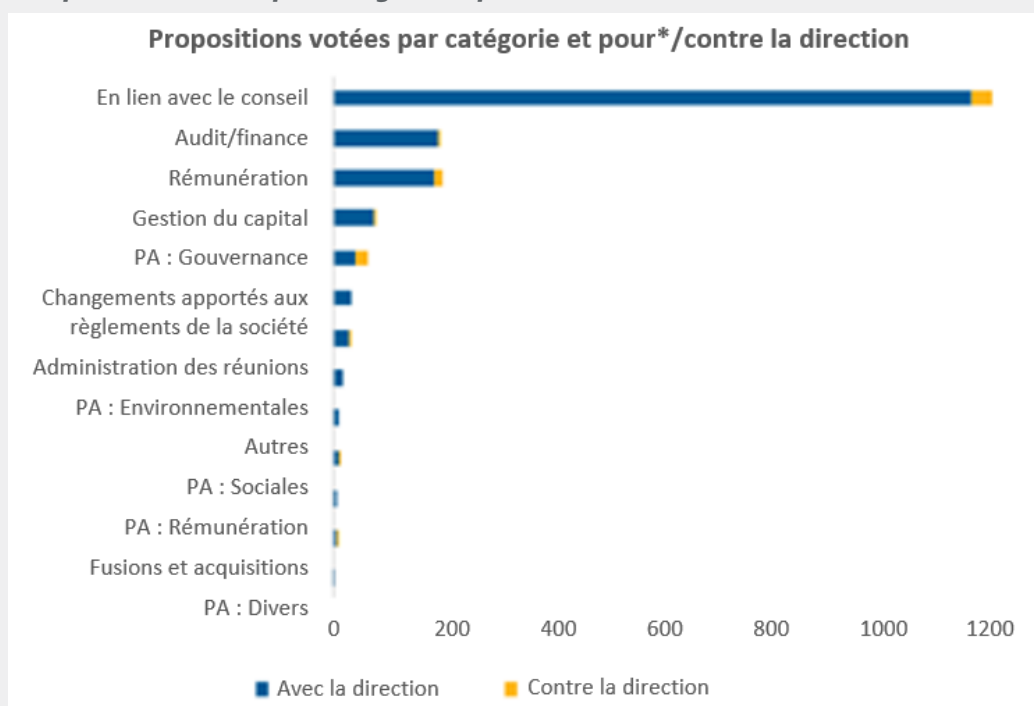
Les statistiques sur le vote par procuration ci-dessous ont été regroupées pour tous les comptes dont Beutel Goodman assure la gestion discrétionnaire, toutes stratégies confondues. Une vue d'ensemble des statistiques sur nos votes par procuration en 2025 pour nos divers fonds phares est présentée aux [annexes A, B et C](#).

Figure 7. Propositions votées par stratégie



Source : Glass Lewis, Beutel, Goodman & Compagnie Ltée

Figure 8. Propositions votées par catégorie et pour*/contre la direction



* La direction n'a pas formulé de recommandations pour quatre propositions; dans ces cas, les votes ont été classés comme des votes pour la direction.

Source : Glass Lewis, Beutel, Goodman & Compagnie Ltée

NOTRE APPROCHE ENVIRONNEMENTALE

Stratégie en matière de changements climatiques

Les changements climatiques peuvent créer des occasions et des risques financiers pour les sociétés. Nous tenons compte de ces facteurs, lorsqu'ils sont importants sur le plan financier, dans l'ensemble de notre processus de placement pour les portefeuilles d'actions et de titres à revenu fixe. Notre approche suit les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC)¹⁰ qui sont maintenant intégrées à la Norme d'information relative aux changements climatiques S2 de l'International Sustainability Standards Board et à la Norme canadienne d'information sur la durabilité CSDS2¹¹. Les risques climatiques sont classés en deux grandes catégories : les risques physiques et les risques de transition. En tant qu'investisseurs à long terme, il est important pour nous de comprendre l'incidence de ces risques sur la valeur d'une société à court, à moyen et à long terme dans le cadre de nos recherches et de nos décisions.

Risques physiques

Les risques physiques peuvent être graves ou chroniques. Les risques graves sont liés à des événements, comme des feux de forêt, des inondations, des ouragans ou d'autres phénomènes météorologiques extrêmes. Les risques chroniques se développent au fil du temps, y compris la hausse du niveau de la mer, la hausse soutenue des températures ou les changements dans les tendances des précipitations. Ces risques peuvent toucher les sociétés en raison de la hausse des coûts d'exploitation, des dommages matériels, des perturbations de la chaîne d'approvisionnement et d'autres pressions à long terme.

Le tableau ci-dessous donne des exemples de l'incidence que les risques physiques peuvent avoir sur les sociétés selon différents horizons de placement.

À court terme	À moyen terme	À long terme
Augmentation des coûts d'exploitation pour s'adapter	Perturbations de la chaîne d'approvisionnement	Difficulté d'accès aux marchés des capitaux
Augmentation des coûts de l'assurance	Dépréciation et réduction de valeur	Sécurité alimentaire
Dommages matériels	Perte de parts de marché	Migration de masse
Perturbation opérationnelle	Mesures relatives aux cotes de crédit	Rareté de l'eau
Volatilité des prix des produits de base	Perte de couverture d'assurance	Changement dans les habitudes de consommation
Changement dans les tendances de l'électricité	Santé et sécurité des employés	Nouveaux itinéraires de transport
	Perte de productivité	
	Augmentation des coûts de remise en état environnementale	
	Inflation	

Sources : GIFCC, Investor Leadership Network, Beutel, Goodman & Compagnie Ltée

¹⁰Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques, « Final Report : Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures », juin 2017. <https://assets.bbhub.io/company/sites/60/2021/10/FINAL-2017-TCFD-Report.pdf>

¹¹CCNID, « Projet de Norme canadienne d'information sur la durabilité (NCID) 2, Informations à fournir en lien avec les changements climatiques. <https://www.frascanada.ca/fr/durabilite/documents/es-ccnid-ncid-2>

En ce qui concerne les titres à revenu fixe, nous tenons également compte de l'incidence possible des dépenses liées au climat sur les émetteurs souverains. Les investissements dans l'adaptation au climat ou l'allègement en cas de catastrophe peuvent accroître les niveaux d'endettement des gouvernements et influencer sur les cotes de crédit.

Risques liés à la transition

Des risques de transition surviennent à mesure que l'économie mondiale se tourne vers des sources et des technologies d'énergie à faibles émissions de carbone. Exemples de risques :

- Politiques et réglementation, comme la tarification du carbone ou les normes d'émissions
- Changements technologiques, qui peuvent augmenter les coûts en capital ou rendre les anciens produits moins concurrentiels
- Litiges et responsabilité, en particulier pour les secteurs exposés à des réclamations liées au climat
- Risques réputationnels, y compris les préoccupations à l'égard de l'écoblanchiment ou le débat politique plus large entourant les enjeux climatiques

Nous surveillons ces développements, lorsqu'ils sont importants sur le plan financier pour les sociétés, dans le cadre de notre recherche fondamentale et nous examinons leur incidence potentielle sur la valeur d'une société.

Les risques et les occasions liés au climat sont directement intégrés à nos recherches sur les placements. Nos fiches d'information sur les facteurs ESG sont le principal outil que nous utilisons pour recueillir des renseignements liés au climat pour chaque société, y compris des données sur les émissions, des plans de transition et l'exposition au risque physique. Cela nous aide à repérer les sociétés qui pourraient être plus exposées aux risques, comme la chaleur extrême ou les inondations côtières. De plus,

nous évaluons les émissions de carbone, suivons les engagements climatiques et comparons les sociétés à leurs homologues.

Au niveau du portefeuille, nous maintenons un outil de suivi interne pour surveiller les engagements et les progrès de décarbonisation de nos placements en actions et en titres à revenu fixe. Nous préparons également des rapports sommaires de portefeuille réguliers qui font le suivi de l'empreinte carbone, de l'exposition aux combustibles fossiles, des occasions de transition et des risques physiques liés au climat.

Grâce à l'engagement et au vote par procuration, nous encourageons les sociétés à gérer les risques climatiques de façon responsable et efficace. Nous discutons de la stratégie climatique, des cibles d'émissions, de la surveillance de la gouvernance et de la gestion des risques avec les dirigeants des sociétés. Nous participons également à des initiatives sectorielles, y compris Climate Action 100+ et Engagement climatique Canada, pour soutenir l'engagement collectif sur les sujets liés au climat, comme le décrit [la section ci-dessus](#). Le cas échéant, nous utilisons nos droits de vote pour appuyer des propositions qui, selon nous, aideront à protéger la valeur à long terme.



Occasions liées au climat et à la nature

Nous tenons compte des occasions liées au climat et à la nature dans notre processus de placement. Les efforts déployés pour atténuer les changements climatiques et la conservation des ressources et s'y adapter peuvent créer des occasions pour les entreprises grâce à l'amélioration de l'efficacité des ressources, à des économies de coûts, à l'accès à de nouveaux marchés et à la capacité de répondre aux attentes changeantes des clients et des organismes de réglementation. Ces occasions peuvent également aider les sociétés à renforcer leurs chaînes d'approvisionnement et leur résilience à long terme. Les types d'occasions offertes varieront selon la région, le marché et le secteur.

Nous évaluons les occasions liées au climat et à la nature lorsqu'elles sont pertinentes et importantes sur le plan financier pour un secteur ou une société. Les domaines que nous considérons comprennent, sans s'y limiter :

- Énergie alternative – production d'énergie renouvelable et technologies de soutien
- Efficacité énergétique – produits et processus qui réduisent la consommation d'énergie et les coûts d'exploitation
- Économie circulaire – réduction des déchets, recyclage et modèles d'affaires efficaces sur le plan des ressources
- Eau durable – technologies et pratiques qui améliorent l'utilisation et la qualité de l'eau
- Agriculture durable – solutions qui réduisent les émissions et améliorent la gestion des terres et des ressources
- Bâtiments verts – normes de construction et matériaux qui réduisent les émissions
- Transports propres – électrification, combustibles sobres en carbone et infrastructures connexes
- Adaptation et résilience aux changements climatiques – outils et services qui aident les sociétés à gérer les risques physiques liés aux changements climatiques

Nous avons également lancé plusieurs stratégies durables pour nos clients à gestion discrétionnaire, notamment le Fonds d'obligations durables BG et une stratégie d'obligations durables américaines. Bien que ces stratégies ne soient pas uniquement axées sur le climat, les considérations climatiques font partie des critères de placement. Pour en savoir plus, veuillez consulter la [section ci-dessous](#).

Nous suivons également la mesure des revenus verts et des dépenses en immobilisations de notre portefeuille. Pour en savoir plus, veuillez consulter la [section ci-dessous](#).

Transition énergétique

Lorsque nous évaluons l'empreinte carbone d'une société, nous n'excluons pas les sociétés qui ne sont pas alignées sur des émissions de GES carboneutres d'ici 2050. Nous croyons que la voie vers la carboneutralité est cahoteuse et que le succès dépendra probablement de technologies qui n'ont pas encore été découvertes ou qui ne sont pas viables sur le plan commercial à l'heure actuelle, en particulier pour les secteurs où il est plus difficile de réduire les émissions. Nous communiquons régulièrement avec nos sociétés sur de nombreuses questions liées aux changements climatiques pertinentes pour la valeur à long terme, y compris la transition énergétique et les nouvelles technologies, comme le captage et le stockage du carbone, les petits réacteurs nucléaires modulaires, l'énergie renouvelable, le mélange d'hydrogène et les biocarburants.

Il s'agira d'un processus graduel qui incitera les consommateurs à délaisser les combustibles fossiles (p. ex., les véhicules à moteur à combustion interne) au profit de sources d'énergie de remplacement plus propres et qui nécessitera des politiques et des incitatifs gouvernementaux. À long terme, à l'approche de 2050 et au-delà, nous croyons que la demande de pétrole brut diminuera considérablement.

Nous croyons également que le gaz naturel joue un rôle important en tant que carburant de transition, principalement en tant que source de production d'électricité de base. L'électrification est un parcours long et probablement coûteux; entre-temps, le gaz naturel sera probablement toujours nécessaire comme source de carburant pour le chauffage et la climatisation. Nous croyons également que la voie de la décarbonisation comprend de nombreuses sources d'énergie propre, y compris le nucléaire.

À l'heure actuelle, nous examinons comment les sociétés travaillent pour réduire leur empreinte carbone et éviter le risque lié aux actifs délaissés. En tant qu'investisseurs, nous nous concentrons sur les risques et les occasions liés à nos placements découlant de la transition énergétique. En revanche, les actifs délaissés à mesure que le monde passe à des sources d'énergie plus propres présentent un risque. Du côté des occasions, l'accent est mis sur la production de produits plus propres et l'adoption de nouvelles technologies. Se concentrer uniquement sur les sociétés à faible empreinte carbone ou éviter les secteurs à fortes émissions ne permettra pas d'atteindre la décarbonisation mondiale. Nous croyons qu'il est nécessaire de travailler en partenariat avec le secteur de l'énergie en tant qu'investisseurs et par l'engagement pour continuer à mettre l'accent sur les risques et les occasions liés aux changements climatiques, ce qui est compatible avec nos efforts visant à assurer la viabilité financière à long terme de nos placements pour nos clients.

Le Canada regorge de possibilités hydroélectriques et d'eau douce. Le Canada a la chance de prendre les devants sur plusieurs fronts de la transition énergétique, y compris le

gaz naturel liquéfié (GNL), les petits réacteurs nucléaires modulaires, les réseaux verts et la production d'un baril de pétrole plus propre au moyen de la technologie de captage et de stockage du carbone.

Un facteur important dans la réduction du risque et la transition vers une économie sobre en carbone est la recherche d'une transition juste. Une transition juste est généralement définie comme le fait de s'assurer que personne n'est laissé pour compte ou pénalisé lors de la transition vers des économies sobres en carbone et durables sur le plan environnemental. Il s'agit notamment de veiller à ce que les enjeux sociaux, comme la santé et la sécurité des travailleurs, ne soient pas compromis dans la poursuite des cibles liées au climat. Pour le Canada, cela comprend les droits et les intérêts des peuples autochtones. Sur la voie de la décarbonisation, le Canada doit envisager les façons d'obtenir un permis social des communautés autochtones dont les terres et les eaux pourraient être touchées par l'aménagement de projets, ce qui comprend la consultation et, séparément, la réconciliation économique.

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones adoptée par le gouvernement du Canada en 2021 énonce un ensemble de règles pour les activités commerciales reposant sur le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause; conçu pour assurer une participation efficace et significative des peuples autochtones aux projets et aux décisions proposés qui ont une incidence sur leurs communautés et territoires. Nous appuyons un programme inclusif qui mobilisera les communautés autochtones touchées en vue d'une transition juste.

Étude de cas : engagement envers les changements climatiques

Exemple d'engagement, titres à revenu fixe : Cenovus

Principaux sujets abordés :

- Nous avons parlé au **chef des finances**
- **[E] Politique publique** – Stagnation dans les discussions avec le gouvernement sur la tarification du carbone et les incitatifs.
- **[E] Divulgestion** – En raison du projet de loi C-59, les mesures de l'empreinte carbone et les cibles de réduction des émissions de GES ne sont plus divulguées. Publication d'un rapport sur la RSE pour 2024 sans données liées au climat.
- **[E] Plans de décarbonisation** – Même si aucune information n'est divulguée, Cenovus demeure déterminée à mettre en œuvre son plan de décarbonisation en mettant l'accent à court terme sur la réduction des émissions de méthane. La société est l'une des cinq sociétés pétrolières et gazières canadiennes engagées dans l'innovation environnementale, y compris l'utilisation et le stockage du carbone (USC).
- **[E] Répartition du capital** – La résistance de certains investisseurs à l'égard des dépenses en immobilisations de transition découle de l'incertitude quant à savoir si une prime sera payée pour un baril de pétrole plus propre.

Nos engagements prioritaires	Notre évaluation des facteurs ESG		
		Positif	Négatif
	E	Maintient son engagement à travailler avec l'Alliance des sables bitumineux.	Suppression de la divulgation liée au climat en raison du projet de loi C-59
	S	Solides antécédents en matière de sécurité.	Diversité des genres au sein de la main-d'œuvre.
	G	Les objectifs ESG sont liés à la rémunération de la direction.	Gestion des émissions de carbone.

Source : Beutel Goodman; résumé fourni à titre indicatif seulement; ne constitue pas un conseil en placement ni une offre d'achat ou de vente d'un titre. Le rendement antérieur n'est pas garant des résultats futurs.

Mesures climatiques

Nous utilisons plusieurs mesures pour mesurer les risques climatiques de nos placements :

- Intensité des émissions économiques
- Intensité carbone moyenne pondérée (ICMP)
- Revenus verts

Ces mesures sont un outil pour mesurer les risques et les occasions liés aux changements climatiques dans nos portefeuilles de placement. L'analyse nous aide à évaluer les progrès de la décarbonisation, l'intensité carbone et les occasions liées aux technologies propres d'une société, ainsi que leur incidence sur la valeur à long terme. Nous utilisons également ces mesures pour orienter nos engagements. Les sociétés dont l'ICMP et l'intensité des émissions sont les plus élevées sont ciblées pour des engagements prioritaires en raison des occasions et des risques élevés liés à leur durabilité financière à long terme.

Même si les mesures que nous employons nous permettent de comparer les sociétés dans lesquelles nous investissons, nous reconnaissons que les mesures présentent des défis. Le principal problème réside dans les données elles-mêmes. Bien que la situation s'améliore, la divulgation des données liées au climat demeure incohérente. Malgré l'augmentation de la divulgation, des lacunes et de l'incertitude subsistent, en particulier en ce qui a trait à la divulgation de renseignements de portée 3. L'absence de données historiques sur les émissions pose également problème, car elle rend difficile la mesure des progrès et la comparabilité. Ce problème s'est aggravé, car certaines sociétés énergétiques ont retiré la divulgation de l'information après l'adoption du projet de loi C-59.

Le regroupement d'une empreinte carbone au niveau du portefeuille n'est pas toujours possible, surtout dans le cas des titres à revenu fixe. Les émetteurs de titres de créance autonomes ont tendance à tirer de l'arrière par rapport à leurs homologues émetteurs d'actions sur le plan de l'information. De plus, certains services de données peuvent lier les données sur les émissions d'une société en exploitation (si elles ne sont pas divulguées séparément, ce qui n'est pas souvent le cas) aux données sur les émissions de la société de portefeuille. Cela surévalue généralement l'empreinte carbone de la société en exploitation et risque de compter deux fois si un portefeuille de placement détient à la fois la société de portefeuille et la dette de la société en exploitation.

Les données souveraines sur les émissions de GES posent également des défis lorsqu'on tente de capter l'empreinte carbone d'un portefeuille de titres à revenu fixe. Par exemple, lorsqu'elles mesurent l'intensité, les sociétés ont tendance à utiliser le revenu ou la valeur de l'entreprise. L'application du même dénominateur aux obligations souveraines n'est pas logique, car les revenus des gouvernements ne sont pas aussi simples et comparables que ceux des sociétés et les gouvernements n'ont pas de capitaux propres avec lesquels calculer la valeur d'une entreprise. En règle générale, l'intensité d'une autorité souveraine est fondée sur le produit intérieur brut (PIB) ou le PIB corrigé de la parité des pouvoirs d'achat, ce qui rend impossible le calcul de l'empreinte carbone de l'ensemble d'un portefeuille de titres à revenu fixe. Nous présentons donc deux empreintes carbone différentes pour nos portefeuilles de titres à revenu fixe : une pour les placements souverains et une pour les placements en sociétés.

Les émissions de portée 3 sont problématiques en raison des problèmes de comparabilité, de couverture, de transparence et de fiabilité. Les émissions de portée 3 ne sont pas largement déclarées et les estimations varient considérablement. Un autre problème est la double comptabilisation des émissions. Les émissions de portée 3 d'une société peuvent chevaucher les émissions de portée 1 d'une autre société. Par exemple, les émissions de portée 1 d'une génératrice sont les émissions de portée 2 d'un utilisateur d'appareils électriques, qui sont à leur tour les émissions de portée 3 du fabricant d'appareils électroménagers et du détaillant d'appareils électroménagers. Les catégories peuvent également être comptées en double dans la portée 3; par exemple, lorsque deux sociétés assurent le transport de marchandises entre elles par des tiers. Toutefois, malgré ces enjeux, la portée 3 est pertinente, car la vaste majorité de l'empreinte carbone de certaines sociétés est de portée 3.

Intensité des émissions économiques

L'intensité des émissions économiques est un indicateur d'impact climatique défini comme les émissions absolues associées aux investissements normalisés en fonction de la taille totale des actifs sous gestion. Il s'agit du calcul recommandé par le Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF). L'intensité des émissions économiques aide les investisseurs à comprendre l'incidence climatique des activités de placement de l'organisation. Il aide également à démontrer comment l'intensité des émissions de différents portefeuilles (ou indices de référence) se compare par unité monétaire. Nous notons que MSCI désigne la mesure de l'intensité des émissions économiques comme l'intensité des émissions financées. À l'heure actuelle, les émissions utilisées dans ce calcul ne reflètent que les émissions de portée 1 et 2, car les données de portée 3 cohérentes et comparables demeurent limitées.

$$\text{Intensité économique des émissions} = \sum_i \frac{\frac{\text{Encours}_i}{\text{VE avec liquidité de l'entreprise}_i} \times \text{Émissions de l'entreprise}_i}{\text{Encours total ou actifs sous gestion}}$$

Source : Partnership for Carbon Accounting Financials

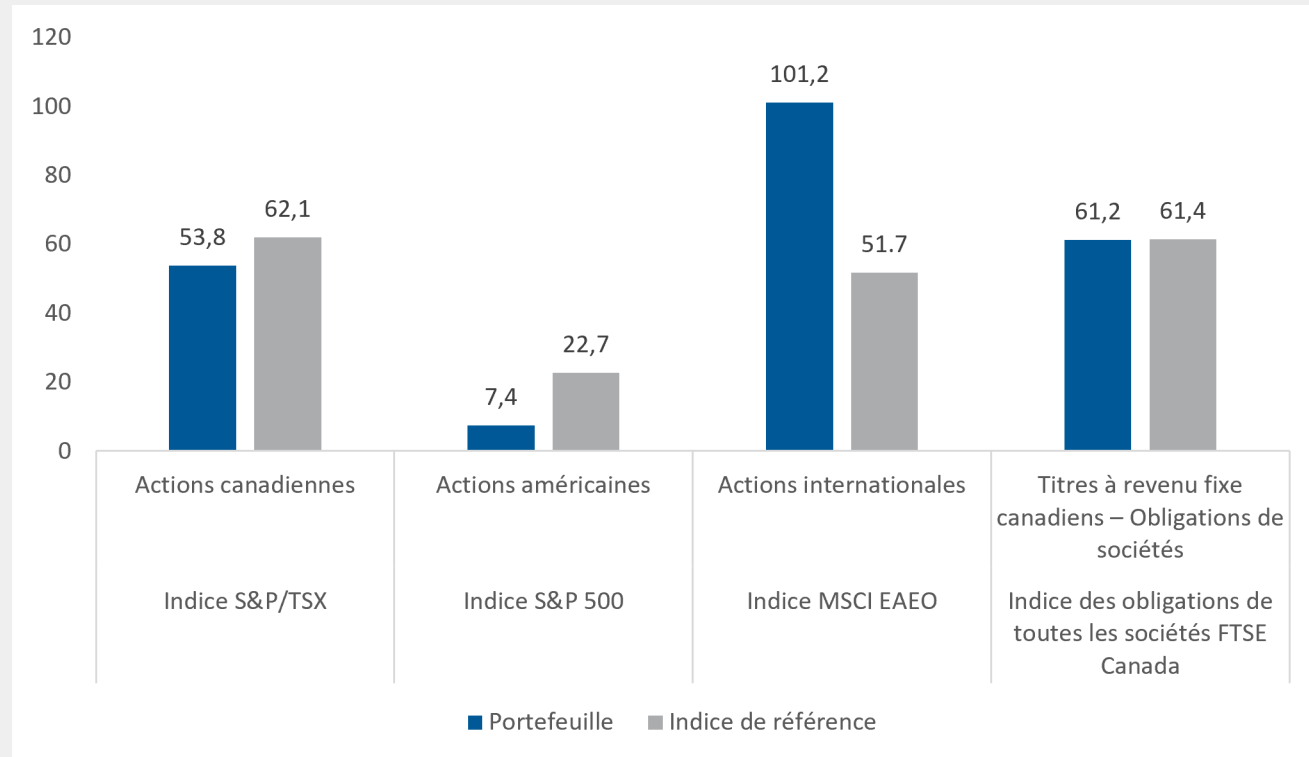
Remarque : La valeur de l'entreprise, liquidités comprises, est définie comme la somme de la capitalisation boursière des actions ordinaires à la fin de l'exercice, de la capitalisation boursière des actions privilégiées à la fin de l'exercice et de la valeur comptable de la dette totale et des participations minoritaires. Aucune déduction de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie n'est effectuée pour éviter la possibilité de valeurs d'entreprise négatives.¹²

L'un des défis liés à l'utilisation de cette mesure est qu'elle ne tient pas compte des scénarios climatiques, des cibles des sociétés, des occasions de faibles émissions de carbone ou de la finance durable. De plus, les changements dans la capitalisation boursière des sociétés sous-jacentes peuvent être mal interprétés, car les fluctuations du marché peuvent créer des changements importants dans la mesure de l'empreinte qui ne sont pas liés aux mesures de réduction des émissions. Ce défi s'applique à toutes les mesures qui utilisent la valeur de l'entreprise, liquidités comprises, dans leurs calculs.

Les titres à revenu fixe souverains sont exclus de nos calculs d'émissions financées, car les entités gouvernementales ne disposent pas des structures de capitaux propres nécessaires au calcul de la valeur de l'entreprise, liquidités comprises.

¹²The Global GHG Accounting and Reporting for the Financial Industry, Partnership for Carbon Accounting Financials (November 2020)

Figure 9. Intensité des émissions économiques (portées 1 et 2 en tonnes d'éq. CO₂/M\$ US investis) par les catégories d'actif de Beutel Goodman par rapport à leurs indices de référence



Source : MSCI ESG Manager, Beutel, Goodman & Compagnie Ltée au 31 décembre 2025.

Intensité carbone moyenne pondérée

L'ICMP est un indicateur de risque climatique utilisé pour mesurer l'exposition d'un portefeuille à des sociétés à forte intensité carbone, exprimée en tonnes métriques d'éq. CO₂/M\$ US par revenu.

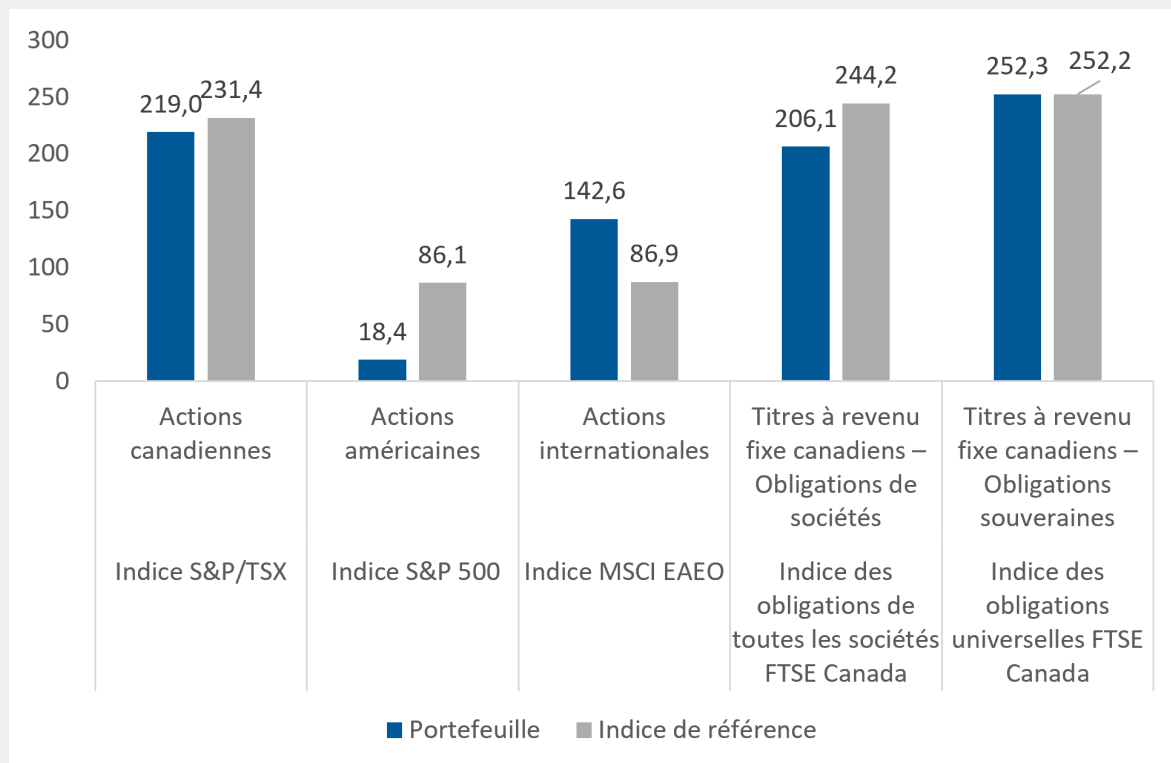
$$\sum_n^i \left(\frac{\text{Valeur actuelle des placements}_i}{\text{Valeur actuelle du portefeuille}} \times \frac{\text{Émissions de GES des champs d'application 1 et 2 de l'émetteur}_i}{\text{Chiffre d'affaires de l'émetteur (en M\$)}_i} \right)$$

Source: MSCI

Cette mesure se normalise en fonction de la taille et permet une comparabilité non seulement entre les portefeuilles, mais aussi par rapport aux indices de référence. Elle contribue également à atténuer tout changement important dans les émissions absolues de GES découlant de la stratégie d'une société (p. ex., fusion, acquisition, cession). Bien que cette mesure soit assez simple à calculer et à communiquer, elle est une mesure ponctuelle et, par conséquent, sensible aux dates de fin et ne tient pas compte des mesures futures de la société pour réduire son empreinte carbone. De plus, l'ICMP ne tient pas compte de la responsabilité de l'investisseur à l'égard des émissions de GES comme le fait la mesure de l'intensité des émissions économiques. Pour chaque société, cette mesure est utile pour repérer les sociétés ayant une empreinte carbone importante qui pourraient être exposées à un risque lié aux actifs délaissés.

Veuillez noter que pour les titres à revenu fixe d'État, nous appliquons un numérateur et un dénominateur différents de ceux des actions et des titres à revenu fixe de sociétés. Le numérateur reflète les émissions de gaz à effet de serre de portée 1 (tonnes d'éq. CO₂), à l'exclusion des émissions et des suppressions provenant de l'utilisation des terres, des changements d'affectation des terres et de la foresterie (ATCATF), afin de mettre l'accent sur les activités économiques. Le dénominateur utilise le PIB ajusté en fonction de la parité du pouvoir d'achat (PPA) pour permettre une meilleure comparabilité entre les régions. L'ICMP (intensité carbone moyenne pondérée) des obligations souveraines présentées ci-dessous couvre nos placements en titres à revenu fixe d'État canadiens—gouvernements du Canada et émetteurs provinciaux et municipaux. Les données de l'indice de référence correspondent au même sous-ensemble d'obligations souveraines de l'indice FTSE Canada Universe Bond, à l'exclusion des obligations supranationales, des agences, des caisses de retraite et d'autres entités non souveraines.

Figure 10. ICMP (portées 1 et 2 en tonnes d'éq. CO₂/M\$ US de revenus)⁴³ par catégories d'actif de Beutel Goodman par rapport à leurs indices de référence



Source : MSCI ESG Manager, Beutel, Goodman & Compagnie Ltée au 31 décembre 2025

⁴³Pour les titres à revenu fixe d'État et l'indice de référence correspondant, l'intensité carbone est mesurée selon la portée 1 en tonnes d'éq. CO₂ par unité du PIB corrigé de la PPA. L'univers des obligations d'État du portefeuille et de l'indice de référence comprend les émetteurs du gouvernement du Canada, des provinces et des municipalités, et exclut les entités supranationales, les organismes gouvernementaux, les caisses de retraite et les autres entités non souveraines.

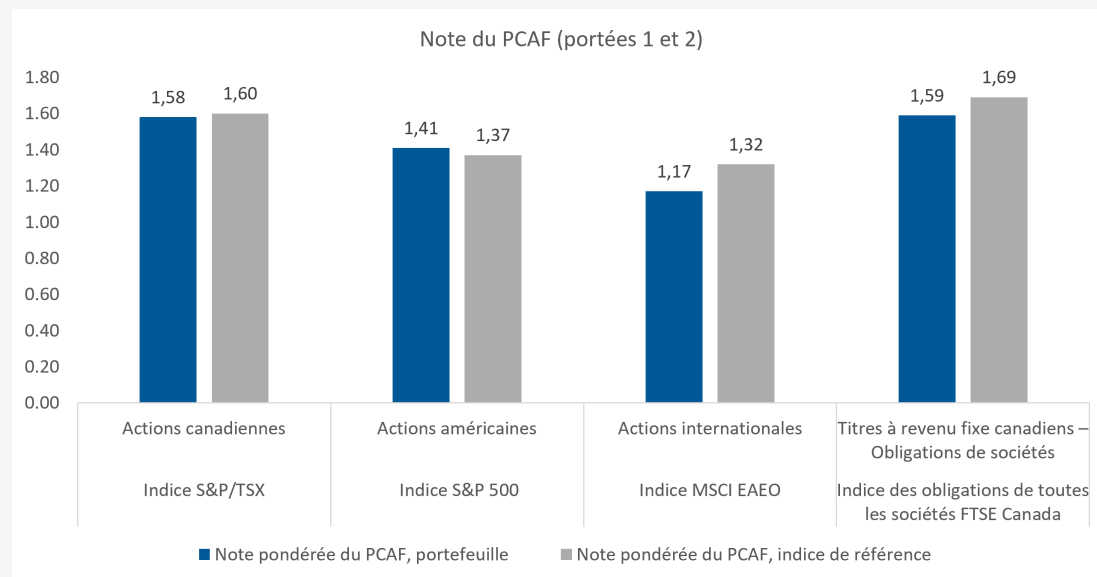


Qualité et pertinence des données sur les émissions

L'un des principaux défis liés à l'analyse des risques et des occasions environnementaux a été le manque de profondeur, d'uniformité, d'exactitude et de disponibilité de la communication de l'information sur les activités climatiques des sociétés. Nous constatons que plusieurs sociétés énergétiques canadiennes ont retiré leurs données sur les émissions de carbone et leurs objectifs de réduction des émissions de GES de leurs sites Web après l'adoption du projet de loi C-59 en juin 2024. La Loi a apporté des modifications à la Loi sur la concurrence visant les pratiques commerciales trompeuses en ce qui a trait à l'écoblanchiment. Nous comprenons la position des sociétés selon laquelle le manque de clarté de la loi les rend vulnérables à des sanctions importantes. Toutefois, les sociétés financières et les gestionnaires de placements ont besoin de données sur les émissions pour calculer l'empreinte carbone et les émissions financées de leurs portefeuilles. Nous sommes quelque peu encouragés par le budget fédéral de 2025, dans lequel le gouvernement canadien a proposé de modifier les dispositions du projet de loi C-59 relatives à l'écoblanchiment et espérons qu'il ouvrira la voie au rétablissement des cibles et à la publication des données.

Nous examinons d'autres mesures pour mieux comprendre la fiabilité et la pertinence des données sur les émissions au niveau du portefeuille. La qualité des données sur les émissions au niveau de la stratégie est évaluée en fonction des notes du PCAF. Le PCAF évalue la qualité des données sur les émissions d'une société au moyen d'une échelle de 1 à 5, 1 étant la plus fiable (émissions vérifiées déclarées) et 5, la moins fiable (non divulguées). Une définition complète des pointages PCAF se trouve dans la norme du PCAF¹⁴. Nos portefeuilles d'actions et de titres à revenu fixe ont une cote PCAF inférieure à 2,0. Une cote moyenne pondérée inférieure à 2,0 indique que les points de données sur les émissions sont principalement calculés par la société ou estimés en fonction des données sur l'activité physique (c.-à-d. la consommation ou la production d'énergie de la société). À notre avis, la qualité des données sur les émissions est satisfaisante.

¹⁴ Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF), "The Global GHG Accounting and Reporting Standard for the Financial Industry – Part A: Financed Emissions". <https://carbonaccountingfinancials.com/en/standard#part-a-financed-emissions>

Figure 11. Note du PCAF par catégorie d'actif de Beutel Goodman par rapport à son indice de référence

Source : MSCI ESG Manager, Beutel, Goodman & Compagnie Ltée au 31 décembre 2025.

Le ratio de couverture de l'ICMP et l'intensité des émissions financées sont examinés séparément pour déterminer la pertinence des données sur les émissions au niveau du portefeuille. Les émissions de nos stratégies d'actions sont couvertes à près de 100 % par l'ICMP et les émissions financées, tandis que nos stratégies de titres à revenu fixe de sociétés ont des ratios de couverture plus faibles. Nous attribuons le ratio de couverture plus faible des titres à revenu fixe au manque d'information fournie par les placements privés et les émetteurs de titres de créance seulement.

Figure 12. ICMP et ratio de couverture de l'intensité des émissions financées par catégorie d'actif de Beutel Goodman

Catégorie d'actif	Actions canadiennes	Actions américaines	Actions internationales	Titres à revenu fixe canadiens – Obligations de sociétés	Titres à revenu fixe canadiens – Obligations souveraines
Ratio de couverture – ICMP	97,8 %	100,0 %	99,3 %	75,9 %	97,9 % ¹⁵
Ratio de couverture – Émissions financées	97,8 %	100,0 %	99,3 %	76,8 %	S. O.

Source : MSCI ESG Manager, Beutel, Goodman & Compagnie Ltée au 31 décembre 2025.

¹⁵ Les titres à revenu fixe souverains comprennent les émetteurs du gouvernement du Canada, des provinces et des municipalités, et excluent les entités supranationales, les organismes, les caisses de retraite et d'autres entités non souveraines.

Occasions

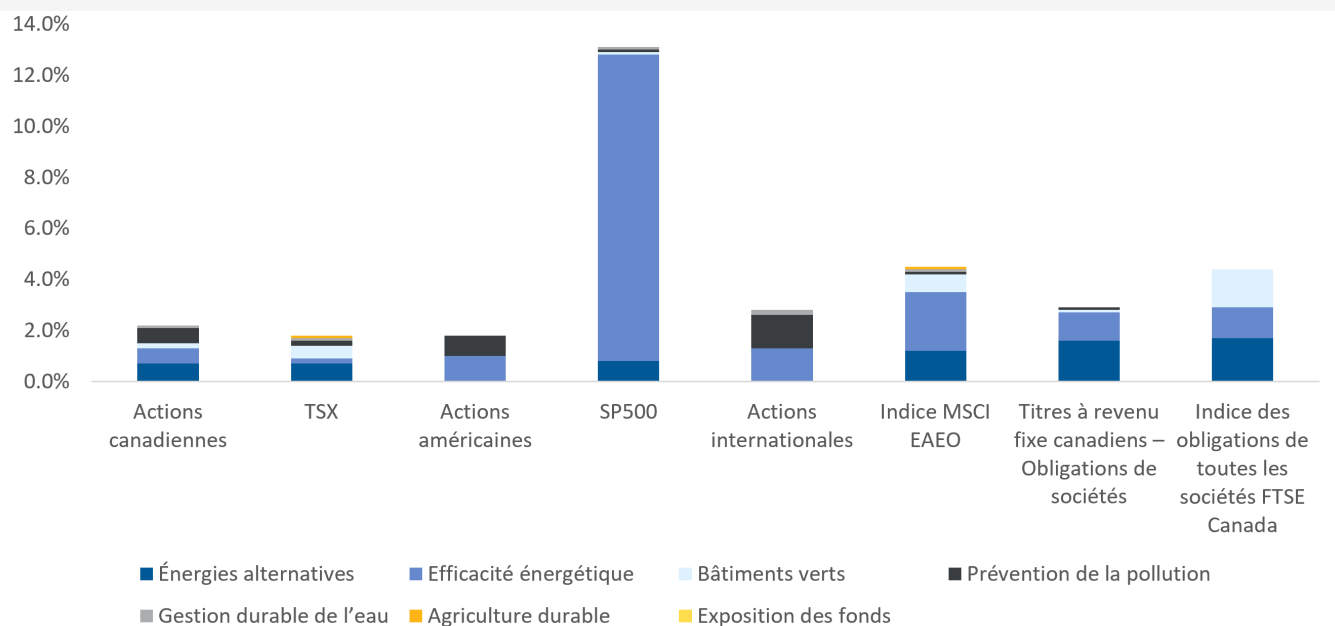
Se concentrer uniquement sur les risques liés à la transition climatique ne tient pas compte des excellentes occasions potentielles. Les investissements mondiaux dans la transition énergétique ont totalisé 2 300 milliards de dollars américains en 2025, une hausse de 8 % par rapport à l'année précédente.¹⁶ Les facteurs de placement ont été principalement attribuables au transport électrifié, aux énergies renouvelables et aux réseaux électriques. Bloomberg NEF estime qu'il faudrait investir en moyenne 5 600 milliards de dollars américains chaque année de 2025 à 2030 pour atteindre la carboneutralité à l'échelle mondiale d'ici 2050, conformément à l'Accord de Paris.¹⁷

L'une des mesures que nous utilisons pour faire le suivi des occasions est le revenu vert. MSCI calcule le revenu vert comme la moyenne pondérée de l'exposition aux revenus dans les catégories environnementales suivantes :

- Énergies alternatives
- Efficacité énergétique
- Bâtiments verts
- Prévention de la pollution
- Gestion durable de l'eau
- Agriculture durable

Il sert d'indicateur pour les occasions de transition propres à l'entreprise.

Figure 16. Exposition aux revenus verts par catégories d'actif de Beutel Goodman par rapport à leurs indices de référence



Source : MSCI ESG Manager, Beutel, Goodman & Compagnie Ltée au 31 décembre 2025.

¹⁶ BloombergNEF, "BloombergNEF Finds Global Energy Transition Investment Reached Record \$2.3 Trillion in 2025, Up 8% from 2024," January 26, 2026. <https://about.bnef.com/insights/clean-energy/bloombergnef-finds-global-energy-transition-investment-reached-record-2-3-trillion-in-2025-up-8-from-2024/>

¹⁷ BloombergNEF, « Global Investment in the Energy Transition Exceeded \$2 Trillion for the First Time in 2024, According to BloombergNEF Report », 30 janvier 2025. <https://about.bnef.com/blog/global-investment-in-the-energy-transition-exceeded-2-trillion-for-the-first-time-in-2024-according-to-bloombergnef-report/>

NOTRE APPROCHE SOCIALE

Stratégie sociale

Nous évaluons un éventail de facteurs sociaux dans le cadre de notre processus de placement, en reconnaissant que leur pertinence et leur importance financière varient selon l'émetteur et le secteur. Les principaux facteurs sociaux comprennent :

- Corruption et éthique professionnelle
- Relations communautaires
- Confidentialité des données et cybersécurité
- Droits de la personne et esclavage moderne
- Relations avec les peuples autochtones
- Qualité et sécurité des produits
- Pratiques de vente et étiquetage des produits
- Gestion de la chaîne d'approvisionnement
- Santé et sécurité des travailleurs
- Diversité, équité et inclusion de la main-d'œuvre

Notre approche commence par une évaluation de l'importance financière de chaque facteur au niveau de la société. La disponibilité des données sociales demeure un défi structurel, car la divulgation est souvent incohérente et incomplète. Des mesures comme le taux total d'incidents à déclarer, le taux de rotation du personnel et la diversité de la main-d'œuvre ne sont pas communiquées de façon uniforme par tous les émetteurs. Pour remédier à ces limites, nous maintenons des cadres de données internes sur les facteurs ESG et des feuilles de travail analytiques afin d'évaluer le rendement des sociétés en fonction d'indicateurs sociaux importants au fil du temps et par rapport à ses pairs. Nous complétons cette analyse par des données de tiers, dont la recherche de MSCI sur les facteurs ESG, pour repérer et surveiller les controverses comme les litiges, les sanctions réglementaires et les conflits de travail. La surveillance de la chaîne d'approvisionnement est un domaine d'intérêt clé, en particulier en ce qui a trait à l'exposition au travail des enfants, au travail forcé et aux risques plus généraux liés aux droits de la personne. Nous surveillons également les émetteurs en cas de violation potentielle des normes reconnues à l'échelle internationale, notamment le Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de la personne et les conventions de l'Organisation internationale du travail.

Dans de nombreux cas, les risques sociaux se cristallisent au moyen de controverses. Lorsque de tels événements se produisent, notre analyse accorde une grande importance à la réponse de la société, y compris les efforts de correction, la responsabilité en matière de gouvernance et l'amélioration des politiques et des contrôles visant à prévenir leur récurrence. Bien que des politiques robustes dans des domaines comme la confidentialité des données, la lutte contre la corruption et la gestion de la chaîne d'approvisionnement puissent atténuer le risque, elles ne l'éliminent pas.

Nous étendons notre analyse aux émetteurs souverains, où les considérations sociales comprennent la stabilité politique, le respect des droits de la personne, la primauté du droit et les niveaux de corruption. Nous sommes prudents dans les territoires caractérisés par des régimes controversés, un risque géopolitique élevé ou une faible protection sociale.

De plus, nous tenons compte des tendances sociales structurelles à long terme qui pourraient avoir des répercussions importantes sur le rendement et la stratégie des sociétés. Il s'agit notamment de la rareté de l'eau, des changements démographiques et de la migration, de la dégradation des ressources naturelles et des perturbations technologiques. Les progrès rapides de l'intelligence artificielle, en particulier, présentent à la fois des occasions et des risques, y compris le déplacement potentiel de main-d'œuvre, l'évolution des besoins de compétences et la demande accrue d'infrastructures, comme les réseaux énergétiques et les ressources en eau.

L'engagement actif est un élément essentiel de notre approche. Nous considérons l'engagement comme un outil efficace pour influencer le comportement des entreprises, améliorer la divulgation et promouvoir l'harmonisation avec les pratiques exemplaires sur les enjeux sociaux importants.

Étude de cas : engagement sur le plan social

Exemple d'engagement : Canadian Apartment Properties REIT

Principaux sujets abordés :

- Nous avons discuté avec le **directeur du développement durable** et le **vice-président principal, Affaires générales**
- **[G] Surveillance du développement durable** – les responsabilités sont réparties entre les équipes fonctionnelles de l'entreprise et chacun des quatre comités du conseil d'administration a un rôle de supervision du développement durable.
- **[G] Intégration du développement durable dans la stratégie** – Comme le portefeuille est en transition, le développement durable est intégré aux acquisitions : l'accent est mis sur l'acquisition de propriétés plus récentes et plus écoénergétiques et sur le dessaisissement d'actifs plus anciens. Pour les anciens actifs, la société a investi dans des rénovations visant l'efficacité énergétique et la réduction des émissions.
- **[S] Cote de satisfaction des résidents** – Les points à améliorer comprennent la communication par l'intermédiaire du portail des résidents et les programmes personnalisés. L'accent est mis sur l'amélioration de l'expérience des résidents afin de relever le taux de satisfaction, notamment au moyen d'événements de communication avec les résidents et d'une augmentation de la disponibilité des bornes de recharge pour VE.
- **[S] Abordabilité** – CAPREIT est l'un des plus importants organismes sociaux du marché, avec environ 1900 logements sociaux pour les groupes vulnérables. La société accorde également la priorité à la vente d'immeubles plus anciens à des organismes de bienfaisance ou à des organismes sans but lucratif afin de maintenir l'abordabilité.
- **Notre avis** – CAPREIT est une fiducie de placement immobilier multirésidentielle de grande qualité dotée d'un portefeuille défensif qui cible les marchés abordables. La société exerce une surveillance étroite du développement durable au niveau du conseil d'administration et l'intègre dans la transition de son portefeuille d'immeubles plus anciens vers des actifs plus récents et plus efficaces.

Nos engagements prioritaires

- Répartition du capital
- Acquisitions
- Rémunération de la direction
- Intégration du développement durable à la stratégie
- Considérations relatives au risque physique
- Normes de certification vertes
- Utilisation de l'IA
- Rétention/gestion des talents

Notre évaluation des facteurs ESG

	Positif	Négatif
E	Le risque physique est pris en compte pendant la diligence raisonnable pour les placements	Aucune cible de carboneutralité à l'échelle du portefeuille (seulement au niveau des actifs internes)
S	Politique d'utilisation éthique de l'IA en place	Le résultat du sondage sur la satisfaction des résidents pourrait être amélioré
G	Conseil d'administration indépendant et diversifié	Aucune limite officielle à la durée du mandat des administrateurs ni d'âge de départ à la retraite obligatoire

Source : Beutel Goodman; résumé fourni à titre indicatif seulement; ne constitue pas un conseil en placement ni une offre d'achat ou de vente d'un titre. Le rendement antérieur n'est pas garant des résultats futurs.

Étude de cas : facteur social – Omnicom

Omnicom fait partie de notre portefeuille d'actions de valeur américaines à grande capitalisation depuis le premier trimestre de 2017. Dans le cadre de notre diligence raisonnable à l'égard de la société et de nos interactions fréquentes, nous avons désigné Omnicom comme un leader dans le domaine de la DEI, ce qui est évident dans son engagement de longue date à l'égard de la DEI à tous les niveaux de l'organisation, jusqu'au conseil d'administration. Omnicom, un réseau mondial de sociétés de communications de marketing, est reconnu comme un chef de file en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI). Plus précisément, le conseil d'administration d'Omnicom donne l'exemple en matière de diversité : sept des onze administrateurs sont des femmes et six proviennent de la diversité ethnique. De plus, les quatre présidents de comité sont des femmes ou proviennent de la diversité ethnique. Favoriser une culture de DEI à tous les niveaux de l'organisation est une priorité de longue date d'Omnicom, qui a nommé un chef de la diversité en 2009. En 2024, Omnicom a lancé l'initiative OPEN 3.0 (Omnicom People Engagement Network) pour renforcer les efforts en matière de DEI et mettre en œuvre des initiatives à l'échelle de l'entreprise. Le développement créatif de la marque est la valeur ajoutée de base qu'Omnicom offre à ses clients. La capacité d'attirer, de perfectionner et de fidéliser une base d'employés diversifiée en mettant l'accent sur la DEI renforcera les capacités créatives d'Omnicom et créera une valeur importante à long terme pour les actionnaires.



Étude de cas : facteur social – Financière Sun Life

La gestion efficace des risques liés au développement durable a contribué à notre décision de placement initiale dans la Financière Sun Life inc. En tant que fournisseur d'assurance maladie, la Sun Life atténue les risques émergents liés à la santé et aux données démographiques au moyen de produits connexes, et nous entrevoyons des occasions de croissance du marché et d'expansion des marges dans le segment. La compagnie a mis en œuvre une analyse approfondie des risques climatiques et a ciblé la carboneutralité d'ici 2050, ainsi que de nouveaux investissements durables de 20 milliards de dollars américains entre 2020 et 2025. La Sun Life possède une solide culture d'entreprise et des normes professionnelles élevées ancrées dans l'intégrité. En plus de réaliser son objectif d'aider les clients à assurer leur sécurité financière à vie, à vivre en meilleure santé et à investir de façon durable, la Sun Life a également élaboré sa stratégie 2025 en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, qui vise à accroître l'inclusivité au travail et dans les collectivités, en portant une attention particulière aux différents groupes et personnes qui en ont le plus besoin en raison de problèmes systémiques. Nous entrevoyons également des occasions pour la Sun Life d'accéder à des régions et des segments de marché actuellement mal desservis au moyen de produits abordables, ce qui pourrait stimuler la croissance des revenus à long terme.

Obligations sociales

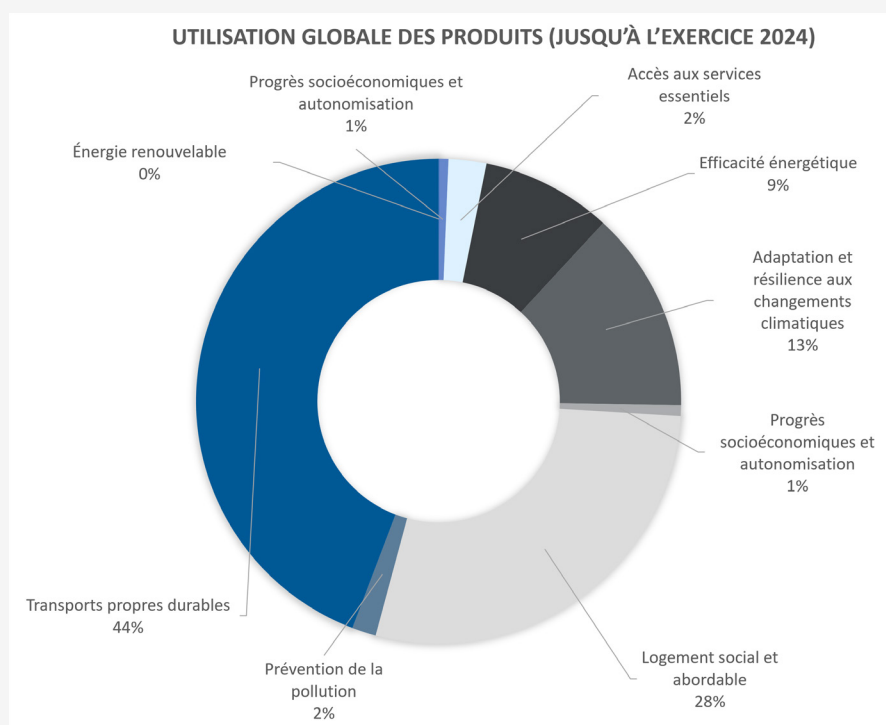
Jusqu'à la fin de 2025, des obligations sociales d'une valeur de 1,278 G\$ CA avaient été émises à l'échelle mondiale, représentant environ 16 % du marché des obligations portant une étiquette. La majorité des émetteurs sont généralement des émetteurs souverains, financiers et supranationaux. En vertu des principes applicables aux Obligations Sociales de l'International Capital Market Association, les catégories sociales admissibles peuvent comprendre :

- Infrastructures de base abordables
- Accès aux services essentiels
- Logement abordable
- Création d'emplois
- Sécurité alimentaire et systèmes alimentaires durables
- Avancement socioéconomique¹⁸

Exemple d'obligation portant une étiquette – Ville de Toronto

La Ville de Toronto compte 1,05 G\$ CA d'obligations sociales en circulation et a été la première municipalité au Canada à émettre des obligations sociales.

Figure 18. Utilisation du produit par la Ville de Toronto



Source : Bulletin sur les obligations sociales de la Ville de Toronto

¹⁸International Capital Market Association (ICMA), « Principes applicables aux Obligations Sociales : Lignes directrices d'application volontaire pour l'émission d'Obligations Sociales », juin 2025. https://www.icmagroup.org/assets/documents/Sustainable-finance/Translations/French_SBP-2025-300925.pdf

Selon les rapports d'impact de l'émetteur, une part importante du produit des obligations sociales est axée sur le projet de revitalisation de la rue George. Le projet consiste à transformer le refuge pour hommes de Seaton House en une installation de calibre mondial qui offre des soins spécialisés aux populations vulnérables. Il comprendra également un foyer de soins de longue durée, des programmes de transition et de refuges d'urgence, des logements avec services de soutien et un carrefour communautaire qui servira les résidents du site et de la collectivité locale. Toronto connaît une demande sans précédent de locaux d'habitation en raison de la hausse des coûts du logement et de l'offre insuffisante de logements abordables.

Droits des Autochtones en matière de placement

Les relations avec les Autochtones sont un élément clé du facteur social (le S dans les facteurs ESG) que nous intégrons à notre processus de placement. Nous reconnaissons également que les droits des Autochtones ne sont pas limités aux considérations ESG. En tant que détenteurs de droits, ces droits doivent être respectés dans le cadre de nos activités de placement et de gérance.

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) a été adoptée par les Nations Unies en 2007 et appuyée sans réserve par le Canada en 2016. Elle a par la suite été codifiée en droit canadien dans le projet de loi C-15 le 21 juin 2021. La DNUDPA est un instrument international complet qui décrit les droits collectifs et individuels des peuples autochtones. La DNUDPA joue également un rôle crucial dans la promotion de l'autonomisation économique des peuples autochtones, en reconnaissant leur droit de participer aux processus décisionnels qui ont une incidence sur leur développement économique, leurs terres et leurs ressources. L'article 32 de la DNUDPA exige que l'État consulte les communautés autochtones de bonne foi avant de mettre en œuvre une loi qui pourrait les concerner. Cela comprend l'obtention du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause des peuples autochtones, et reconnaît leur droit de participer de façon significative aux décisions qui les concernent, eux, leurs collectivités et leurs territoires, y compris les décisions relatives à l'exploration et à l'extraction minières.¹⁹



¹⁹Nations Unies, « Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones », https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/wp-content/uploads/sites/19/2018/11/UNDRIP_F_web.pdf

Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause²⁰

Le droit au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause découle du droit des peuples autochtones à l'autodétermination. Il englobe et protège tous les droits des peuples autochtones, y compris les droits fonciers, les droits collectifs, les droits de participation, les droits culturels, les droits liés à l'alimentation et à la sécurité de l'eau, et plus encore. Les principes du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause constituent un cadre qui éclaire les protocoles, les processus, les règles et les règlements que les peuples autochtones peuvent exiger des entreprises, des gouvernements et d'autres nations souveraines lorsqu'ils conçoivent des investissements et des projets d'infrastructures sur les territoires autochtones.

- **LIBREMENT** : Consentement donné volontairement et sans coercition, intimidation, manipulation, menace, violence, ni corruption. Seul le consentement donné sans coercition peut être considéré comme légitime
- **PRÉALABLE** : Le consentement d'une communauté autochtone doit être demandé à l'étape de conception du projet, bien avant le début des activités du projet, afin que les droits et les intérêts des Autochtones puissent être intégrés ou traités efficacement dans le cadre du processus décisionnel.
- **EN CONNAISSANCE DE CAUSE** : Les communautés autochtones ont le droit d'être pleinement informées du projet ou de l'investissement prévu en temps opportun.
- **CONSENTEMENT** : Le droit d'une communauté autochtone de dire librement « oui », « non » ou « oui avec des conditions » à toute initiative projetée qui aurait une incidence sur les terres, les territoires, les ressources ou les moyens de subsistance d'une communauté autochtone.

Étude de cas : Autochtones – Canadien National

Nous détenons des actions et des obligations du Canadien National (CN). En décembre 2023, les 12 membres du Conseil consultatif autochtone du CN ont démissionné. La principale préoccupation était l'échec du CNR à accepter ses actions passées dans l'oppression des peuples autochtones. Peu après ces démissions, le CN a reconnu l'histoire complexe des chemins de fer et le rôle qu'ils ont joué comme instruments des politiques coloniales, ainsi que les effets économiques, culturels et sociaux intergénérationnels que ces politiques ont eus sur les communautés autochtones. En 2024, le CN a publié son premier plan d'action pour la réconciliation avec les peuples autochtones (PARPA). Au quatrième trimestre de 2024, nous avons communiqué avec la cheffe aux relations autochtones du CN. Nos principaux sujets de discussion étaient les suivants :

- Le CN n'aura pas de nouveau conseil Consultatif autochtone;
- Les détails de son PARPA;
- Les droits fonciers et la possibilité de retourner des terres non utilisées dans le cadre d'activités au statut de réserve au profit des communautés autochtones;
- L'approvisionnement auprès des entreprises autochtones et le processus de sélection pour prévenir la fraude.

²⁰ Institut pour la réconciliation et l'investissement responsable (RRII), « Investing for Today, Tomorrow, and Future Generations : A Guide for Indigenous Investors », 2024. <https://rrii.org/wp-content/uploads/2024/06/24-06-28-Indigenous-Investors-Guide-2nd-Edition.pdf>

NOTRE APPROCHE DE GOUVERNANCE

Stratégie de gouvernance

Nous prôtons depuis longtemps une saine gouvernance d'entreprise, qui, selon nous, est le fondement de la gestion responsable d'une société. Notre processus de recherche vise à repérer les sociétés dont le conseil d'administration et la direction sont alignés sur les intérêts des actionnaires et sur la création d'une valeur à long terme pour les actionnaires. Nous nous considérons comme des partenaires des sociétés dans lesquelles nous investissons. Par conséquent, nous considérons la propriété comme une collaboration continue à la création de valeur à long terme pour les actionnaires. Les conseils d'administration des sociétés jouent un rôle crucial dans la supervision des activités stratégiques d'une société, et leurs décisions peuvent avoir une incidence importante sur la valeur à long terme d'une société.

Parmi les autres facteurs, nous croyons que les principales composantes d'une gouvernance efficace comprennent :

- Les structures de rémunération de la direction qui harmonisent les décisions et les résultats stratégiques avec les intérêts des actionnaires et qui encouragent la rigueur dans la répartition du capital;
- La compétence, l'indépendance et la diversité de pensée au sein du conseil d'administration;
- Des structures d'actionnariat et de vote qui permettent aux actionnaires de chercher à apporter des changements au moyen de l'engagement et du vote par procuration.



Pour établir une solide gouvernance, nous mettons l'accent sur les principes de gouvernance essentiels décrits ci-dessous :

Indépendance du conseil et des comités

Un conseil d'administration indépendant de la direction renforce l'efficacité du conseil en matière de surveillance et de protection des intérêts des parties prenantes. À notre avis, les pratiques exemplaires consistent à ce que les comités d'audit, de nomination et de rémunération d'une société non contrôlée soient composés d'administrateurs indépendants.

Diversité du conseil d'administration

La diversité de pensée améliore la prise de décisions et, par conséquent, un ensemble diversifié d'administrateurs au sein d'un conseil d'administration est pertinent pour une bonne gouvernance d'entreprise. Le marché reconnaît généralement qu'il est préférable qu'un conseil d'administration compte au moins 30 % de femmes. Bien que nous soyons d'accord avec cette norme, nous tiendrons également compte des progrès d'une société en matière de diversité, ainsi que d'autres aspects de la diversité et de la qualité globale du conseil d'administration.

Dualité du chef de la direction et du président du conseil

En règle générale, un président du conseil d'administration indépendant est un signe d'une solide structure de gouvernance. À notre avis, un président indépendant améliore les pratiques de gouvernance et est mieux en mesure d'assurer une surveillance efficace des dirigeants d'une société et d'établir un programme favorable aux actionnaires.

Un rôle combiné de chef de la direction et de président du conseil peut remettre en question l'efficacité et l'intégrité du conseil, en particulier dans des domaines comme la surveillance de l'exécution de la stratégie d'entreprise par la direction et son alignement sur les intérêts des actionnaires. Nous notons toutefois que nous adoptons une vue d'ensemble des rôles de chef de la direction et de président du conseil d'administration d'une société dans le contexte de la structure de gouvernance globale de la société, en tenant particulièrement compte de l'alignement de la direction, y compris la rémunération et les antécédents de création de valeur à long terme pour les actionnaires.

Rémunération de la haute direction conforme aux intérêts des actionnaires

Nous privilégions les sociétés qui établissent un lien entre la rémunération de la haute direction et les intérêts des actionnaires, qui offrent des incitatifs appropriés fondés sur le rendement et qui peuvent

attirer et retenir les meilleurs talents. Nous estimons que les facteurs suivants cadrent avec les intérêts des actionnaires :

- Des programmes de rémunération qui favorisent la rémunération au rendement;
- Un accent mis sur les rendements, comme le rendement du capital investi (RCI) ou le rendement des capitaux propres (RCP);
- Une préférence pour les versements à long terme par rapport aux versements à court terme;
- Des périodes d'acquisition plus longues et une rémunération hors trésorerie par rapport à la rémunération en espèces.

Décisions de répartition du capital qui cadrent avec la création de valeur

Nous considérons les décisions de répartition du capital comme un sujet clé d'engagement et comme essentielles à la création de valeur à long terme pour les parties prenantes. Dans le cas d'acquisitions ou de transactions transformatrices proposées, nous procédons à un examen complet de la société. Nous examinons et évaluons le bien-fondé de la transaction et son incidence potentielle sur le risque et le rendement du placement. Nous communiquons avec les parties prenantes, habituellement la haute direction, les membres du conseil d'administration, les experts du secteur et d'autres actionnaires. Nous discutons à fond des enjeux pour éclairer nos recherches. Nous sommes également en faveur de rachats d'actions opportunistes lorsque les valorisations sont intéressantes.



Du côté des actions, nous ne sommes généralement pas en faveur de l'émission d'actions dans le cadre du plan de répartition du capital d'une société, car elle dilue la participation des actionnaires et, dans la plupart des cas, a une incidence négative sur la valorisation. Toutefois, dans certains cas, les fusions et acquisitions présentent un grand intérêt, car elles peuvent créer une valeur importante pour la société issue de la fusion grâce aux économies d'échelle, aux synergies et aux avantages du portefeuille qui en résulte.

Du point de vue des titres à revenu fixe, nous ne sommes généralement pas en faveur d'une augmentation de l'endettement sans un plan crédible pour le réduire au fil du temps. Nous n'achetons pas de titres de créance dont le produit sert uniquement à enrichir les actionnaires au moyen de rachats d'actions ou d'augmentations de dividendes. Nous croyons que la direction et le conseil d'administration des sociétés devraient adopter une approche équilibrée à l'égard de leurs porteurs d'actions et de leurs porteurs d'obligations.

Intelligence artificielle

L'intelligence artificielle (IA) transforme rapidement l'économie mondiale et présente d'importantes occasions pour les sociétés, notamment l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, l'amélioration de la prise de décisions, un meilleur contrôle des coûts et le développement de nouveaux produits et services. Parallèlement, l'adoption de l'IA présente des risques importants dont les investisseurs doivent tenir compte. Il s'agit notamment des risques liés à la protection des renseignements personnels et à la cybersécurité, des biais et de la discrimination intégrés aux données, des résultats inexacts ou hallucinants, de l'incertitude entourant la propriété intellectuelle, des perturbations potentielles des effectifs et de l'évolution de la réglementation.

En tant qu'investisseurs à long terme, nous discutons avec les sociétés en portefeuille des façons dont elles régissent et mettent en œuvre les technologies d'IA, y compris les occasions et les risques associés à leur utilisation. À notre avis, une gouvernance



efficace de l'IA exige une surveillance humaine significative et des structures de responsabilisation claires. Une gouvernance et des contrôles appropriés sont essentiels pour atténuer les risques, comme les renseignements erronés ou les pertes financières qui peuvent découler de résultats inexacts en matière d'IA.

Nos engagements au sujet de la gouvernance de l'IA mettent l'accent sur les aspects suivants :

- **Surveillance du conseil :** Le conseil d'administration surveille-t-il efficacement la stratégie d'IA, les risques connexes et l'harmonisation avec les objectifs à long terme de la société?
- **Composition et expertise du conseil d'administration :** Le conseil d'administration possède-t-il suffisamment d'expertise en technologies ou en IA pour superviser l'adoption de l'IA et la gestion des risques?

- **Reddition de comptes et responsabilité des risques :** Les sociétés ont-elles clairement défini leurs structures de responsabilisation internes pour les décisions liées à l'IA et la gestion des risques?
- **Mesures de protection de l'IA :** La présence de mesures de protection appropriées, y compris le maintien de la participation humaine aux processus et à la prise de décisions axés sur l'IA.
- **Examens et audits indépendants :** Les sociétés ont-elles recours à des audits ou à d'autres évaluations indépendantes pour évaluer l'efficacité des contrôles et des protections de l'IA?
- **Utilisation responsable de l'IA :** Veiller à ce que le déploiement de l'IA n'ait pas d'incidence négative sur les droits de la personne ni d'autres préjudices sociétaux.
- **Formation et renforcement des capacités :** Les sociétés offrent-elles de la formation sur l'IA aux membres du conseil et aux employés?
- **Transparence et divulgation :** La mesure dans laquelle les sociétés fournissent des rapports clairs sur l'utilisation de l'IA, les structures de gouvernance, la surveillance du risque et les mesures de protection.

Grâce à un engagement régulier, nous encourageons les sociétés à adopter des cadres de gouvernance robustes qui leur permettent de tirer parti des avantages de l'innovation en matière d'IA tout en gérant de façon responsable les risques qui y sont associés.

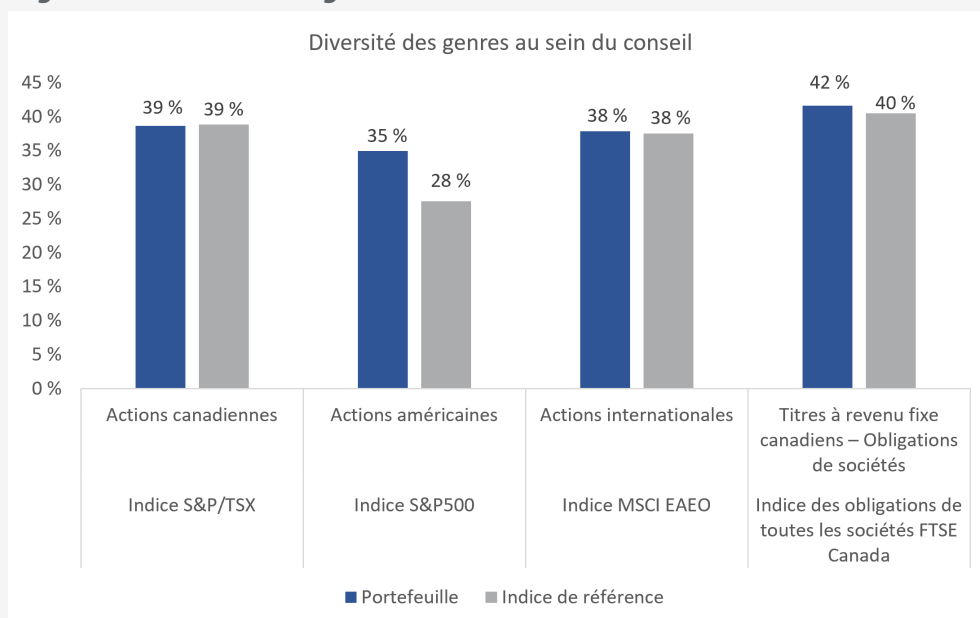
Voici quelques exemples de nos engagements au sujet de l'IA :

Sous-secteur	Représentant	Thème de l'IA
Restaurants	Chef de la direction	Occasions liées à l'IA – stimulation des ventes incitatives, formation
Services-conseils en TI et autres services	Chef de la direction	Investissement en IA – personnel, formation
Banques diversifiées	Chef de la direction	Cas d'utilisation de l'IA, tant offensifs que défensifs
Assurance vie et assurance maladie	Chef de la direction	Cas d'utilisation de l'IA, mesures de protection
Banques diversifiées	Conseil d'administration	Surveillance du conseil – plusieurs paliers Cas d'utilisation de l'IA et IA générative Atténuation des hallucinations Lenteur de l'adoption de la réglementation
Banques diversifiées	Chef des Services bancaires aux particuliers	Occasions liées à l'IA qui devraient générer de la valeur et des économies
Services-conseils en TI et autres services	Chef de la direction	L'IA est-elle déflationniste par rapport au modèle d'affaires? Aider d'autres sociétés à réaliser des économies grâce à l'IA
Logiciels d'applications	Conseil d'administration	Facilitation de l'utilisation de l'IA dans d'autres sociétés Permet à l'IA agentique de traiter le travail et de générer de la valeur

Sous-secteur	Représentant	Thème de l'IA
Conglomérats industriels	RI	Gouvernance de l'IA Cas d'utilisation de l'IA : mise en œuvre de l'automatisation et investissement dans les infrastructures
FPI multifamiliales	Directeur, ESG	Gouvernance de l'IA Cas d'utilisation de l'IA : préparation de rapports Prise en compte de l'utilisation pour prédire la consommation d'énergie et le caractère saisonnier
Assurance vie et assurance maladie	Conseil d'administration	Utilisation de l'IA au niveau du conseil d'administration Risque lié à l'IA – adoption d'une approche locale et établissement d'un conseil mondial de gestion des risque
Produits ménagers	Conseil d'administration	Utilisation de l'IA – analyse des données pour prendre des mesures (p. ex., utilisation des machines de fabrication de papier pour réduire la consommation d'eau) Protection de l'IA – dans la GRE
Biotechnologie	Conseil d'administration	Surveillance du conseil Compétence et expertise du conseil Formation sur l'IA
Publicité	Conseil d'administration	IA – perturbation potentielle du secteur
Produits chimiques spécialisés	Conseil d'administration	Gouvernance de l'IA Cas d'utilisation de l'IA – optimiser la protection de la PI
Machinerie de construction et matériel de transport lourd	Conseil d'administration	Gouvernance de l'IA – Politique en matière d'IA en place Utilisation responsable de l'IA Programme interne de formation et de certification en IA

Mesures de gouvernance

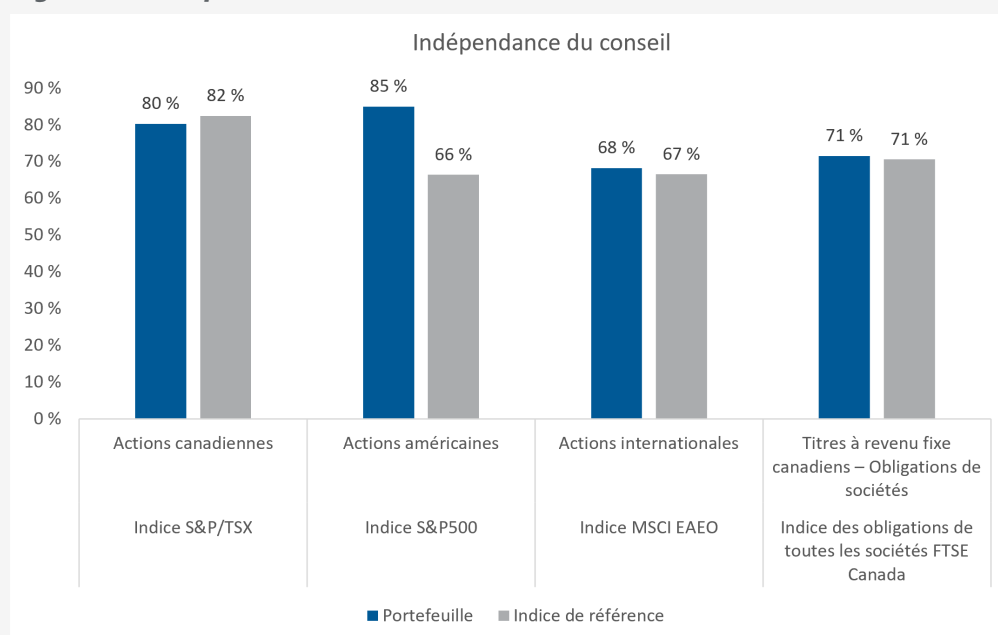
Figure 19. Diversité des genres au sein du conseil



Source : MSCI ESG Manager, Beutel, Goodman & Compagnie Ltée au 31 décembre 2025.

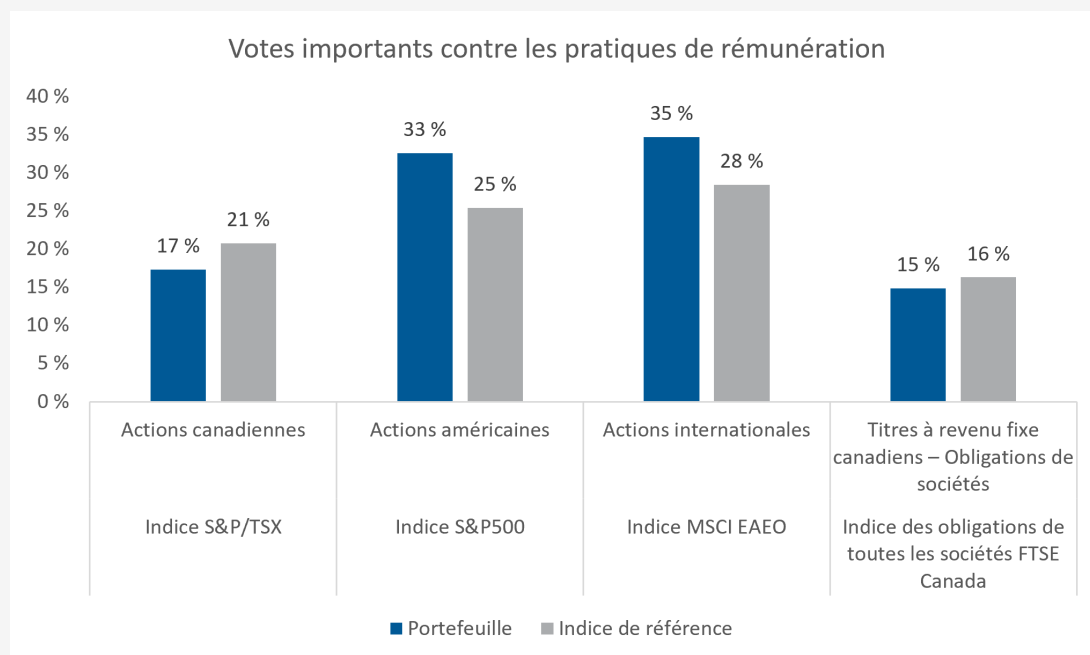
Le graphique compare le niveau de représentation des genres au sein des conseils d'administration des placements sous-jacents de chaque fonds par rapport à l'indice de référence pertinent. La représentation des femmes au sein du conseil d'administration est supérieure à 30 % pour la plupart de nos placements.

Figure 20. Indépendance du conseil



Source : MSCI ESG Manager; Beutel, Goodman & Compagnie Ltée, au 31 décembre 2025.

Le graphique compare le niveau d'indépendance des conseils d'administration de chaque fonds par rapport à l'indice de référence. Les résultats montrent que la majorité des placements du portefeuille affichent une indépendance du conseil supérieure à 50 %, ce qui favorise une plus grande surveillance de la direction par le conseil.

Figure 21. Votes²¹ importants CONTRE les pratiques de rémunération

Source : MSCI ESG Manager; Beutel, Goodman & Compagnie Ltée, au 31 décembre 2025.

Ce graphique évalue le nombre de sociétés qui ont fait face à une forte dissidence envers leurs pratiques de rémunération par rapport à l'indice de référence.

²¹Votes importants contre les pratiques de rémunération selon la définition de MSCI : Cette mesure clé est signalée si les politiques ou pratiques de rémunération de la société ont fait l'objet d'un vote négatif ou refusé des actionnaires égal ou supérieur à 10 % lors de la plus récente élection signalée par la société. Un vote négatif comprend le vote contre ou l'abstention

Étude de cas : engagement sur le plan de la gouvernance – Kimberly-Clark Corp. (KMB)

Principaux sujets abordés :

- Nous avons discuté avec des **représentants du conseil** et la **directrice de la durabilité**
- **[G] Renouvellement du conseil d'administration** – Neuf nouveaux administrateurs indépendants ont été ajoutés depuis 2020, couvrant un certain nombre de compétences comme l'exploitation et l'expérience internationale, l'innovation, les brevets et les marques de commerce.
- **[G] Indépendance du président du conseil d'administration** – Postes actuellement combinés de président du conseil et de chef de la direction, avec administrateur principal indépendant. Nous avons exprimé notre appui à la séparation de ces rôles et nous encourageons la prise en compte de cette mesure lors de la prochaine transition au poste de chef de la direction.
- **[S] Utilisation de l'IA** – On discute de l'utilisation de l'IA pour automatiser les données afin d'obtenir des résultats en matière de développement durable ainsi que des risques liés à l'IA. Le conseil d'administration reçoit des bulletins sur la cybersécurité et des renseignements sur l'analyse comparative avec des tiers afin d'assurer l'application des pratiques exemplaires.
- **[E] – Utilisation de matériaux naturels sans forêt et de plastiques, et gestion de l'eau** – KMB a accéléré ses efforts pour mettre l'accent sur l'utilisation de matériaux sans forêt et pour innover en matière de matériaux afin de devenir plus durable et d'accroître la souplesse des coûts. Les plastiques et la circularité sont également des sujets d'intérêt. L'eau n'est requise que pour les opérations de fabrication de papier, où les initiatives se concentrent sur la réduction au moyen de pratiques exemplaires ciblées. La société rafraîchira son analyse du stress hydrique dans son prochain rapport sur le développement durable.
- **Notre avis** – KMB fabrique et distribue des produits de soins personnels, comme des couches et des mouchoirs à l'échelle mondiale. Nous sommes encouragés par ses pratiques en matière de développement durable et sa solide gouvernance. Nous avons exprimé notre point de vue sur les rôles actuellement combinés de président du conseil et de chef de la direction.

Nos engagements prioritaires

- Indépendance du conseil d'administration, compétences requises
- Président indépendant
- Changements au conseil
- Rémunération de la direction
- Eau, forêts, plastique
- Répartition du capital
- Acquisitions
- Rétention/gestion des talents

Notre évaluation des facteurs ESG

	Positif	Négatif
E	Ambitions en place pour les forêts/la nature, l'énergie/le climat, le plastique/la circularité, l'eau	Aucune cible de carboneutralité
S	Accent sur l'autonomisation des femmes, l'accès à un service d'assainissement et la santé maternelle	Absence de politique sur l'IA
G	Conseil d'administration indépendant et diversifié	Poste combiné de présidence du conseil/ chef de la direction

Source : Beutel Goodman; résumé fourni à titre indicatif seulement; ne constitue pas un conseil en placement ni une offre d'achat ou de vente d'un titre. Le rendement antérieur n'est pas garant des résultats futurs.

STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

En juin 2022, nous avons lancé notre première stratégie durable, le Fonds d'obligations BG, un fonds privé offert à nos clients à gestion discrétionnaire. Le principal objectif de placement du fonds est de maximiser le rendement du portefeuille en investissant dans un portefeuille diversifié principalement composé d'instruments de créance libellés en dollars canadiens, au moyen d'une approche d'investissement responsable.

La stratégie met l'accent sur la transition énergétique et n'applique pas de filtre négatif aux combustibles fossiles. Elle a établi des cibles intermédiaires de réduction des émissions de GES de portées 1 et 2 et s'est engagée à atteindre la carboneutralité. L'ICMP du portefeuille de sociétés est géré activement de façon à ce qu'il demeure inférieur à celui de l'indice de référence au fil du temps.

Le fonds applique également des filtres de placement socialement responsables, à l'exclusion des sociétés dont la principale activité consiste à fabriquer des armes, de l'alcool, du tabac ou du cannabis, ou à offrir des divertissements ou des jeux de hasard aux adultes. Les sociétés et les émetteurs souverains qui contreviennent aux principes du Pacte mondial des Nations Unies sont également exclus. De plus, le fonds peut investir dans des obligations portant une étiquette verte, sociale, durable ou liées la durabilité qui répondent à nos critères de placement.

En octobre 2023, nous avons lancé une stratégie d'obligations américaines durables pour nos clients à gestion discrétionnaire. Cette stratégie a un objectif et une approche semblables à ceux du fonds canadien, mais elle investit principalement dans des titres de créance libellés en dollars américains.

Pour les émetteurs qui détiennent des parts dans nos stratégies d'obligations durables, nous préparons une fiche d'information améliorée qui s'appuie sur la fiche d'information ESG et attribue une note à chaque émetteur à l'aide d'un cadre de pointage exclusif.

Finance durable et titres à revenu fixe

Les titres à revenu fixe, et la finance durable en particulier, offrent une occasion unique de financer la transition climatique et la décarbonisation. Le marché des titres à revenu fixe est un canal clé par lequel les gouvernements, les institutions supranationales et les sociétés recueillent des capitaux pour soutenir leurs objectifs durables. Elle permet aux émetteurs non seulement de financer des objectifs stratégiques généraux, mais aussi des projets précis, ce qui permet aux entités des secteurs difficiles à atténuer de participer à la transition énergétique.

Nous utilisons la même approche rigoureuse pour évaluer les obligations portant une étiquette que pour notre analyse de crédit.



Nous exigeons que toute obligation portant une étiquette respecte les principes établis par l'International Capital Markets Association (ICMA), selon lesquels :

1. L'utilisation du produit est clairement définie.
2. Le processus d'évaluation et de sélection des projets à financer est défini.
3. L'utilisation du produit peut faire l'objet d'un suivi.
4. Les projets financés sont vérifiés, mis à jour chaque année et audités.

De plus, un deuxième avis sur le cadre des obligations durables est requis. Nous évaluons également l'utilisation du produit et passons en revue les rapports d'impact de l'émetteur pour vérifier la répartition des fonds.

Les obligations liées à la durabilité sont évaluées selon les critères suivants :

1. Des cibles ambitieuses difficiles à atteindre pour la société et importantes pour ses activités
2. Des indicateurs de rendement clés (IRC) environnementaux qui correspondent à une trajectoire vers la carboneutralité d'ici 2050
3. Une période suffisante entre la date d'observation et la date d'échéance
4. Des cadres qui exigent des comptes de l'émetteur
5. Des IRC mesurables, publiés annuellement et vérifiés

Étude de cas : finance durable

Pleins feux sur : Ontario Power Generation



- Ontario Power Generation (OPG) prévoit construire quatre petits réacteurs modulaires (PRM) produisant chacun 300 MW d'électricité sur son site nucléaire de Darlington.
- Le premier PRM devrait être en service en 2030. Le budget total des quatre réacteurs est de 20,9 G\$. Le premier sera le plus coûteux, à 6,1 G\$, car des systèmes et des services communs sont construits pour les quatre réacteurs. Les suivants coûteront chacun 1,6 G\$.
- Si OPG parvient à livrer les PRM sans trop dépasser son calendrier ni son budget, ce pourrait être une réussite à reproduire partout au Canada.
- OPG reconditionne et prolonge la durée de vie de ses centrales nucléaires existantes à Darlington. À ce jour, le projet a respecté les délais et le budget.
- La société prévoit également remettre à neuf et prolonger la durée de vie de la centrale nucléaire de Pickering.
- Conformément aux directives de la province de l'Ontario, OPG poursuit la remise à neuf et l'expansion de plusieurs installations hydroélectriques dans le nord de l'Ontario, qui ajouteront jusqu'à 830 MW à sa capacité.
- OPG dispose d'un plan d'action pour la réconciliation avec les peuples autochtones et offre une participation pouvant atteindre 25 % dans de nouveaux projets de production d'électricité aux communautés autochtones touchées.
- OPG dispose d'un cadre d'obligations vertes qui inclut le nucléaire comme projet vert admissible.

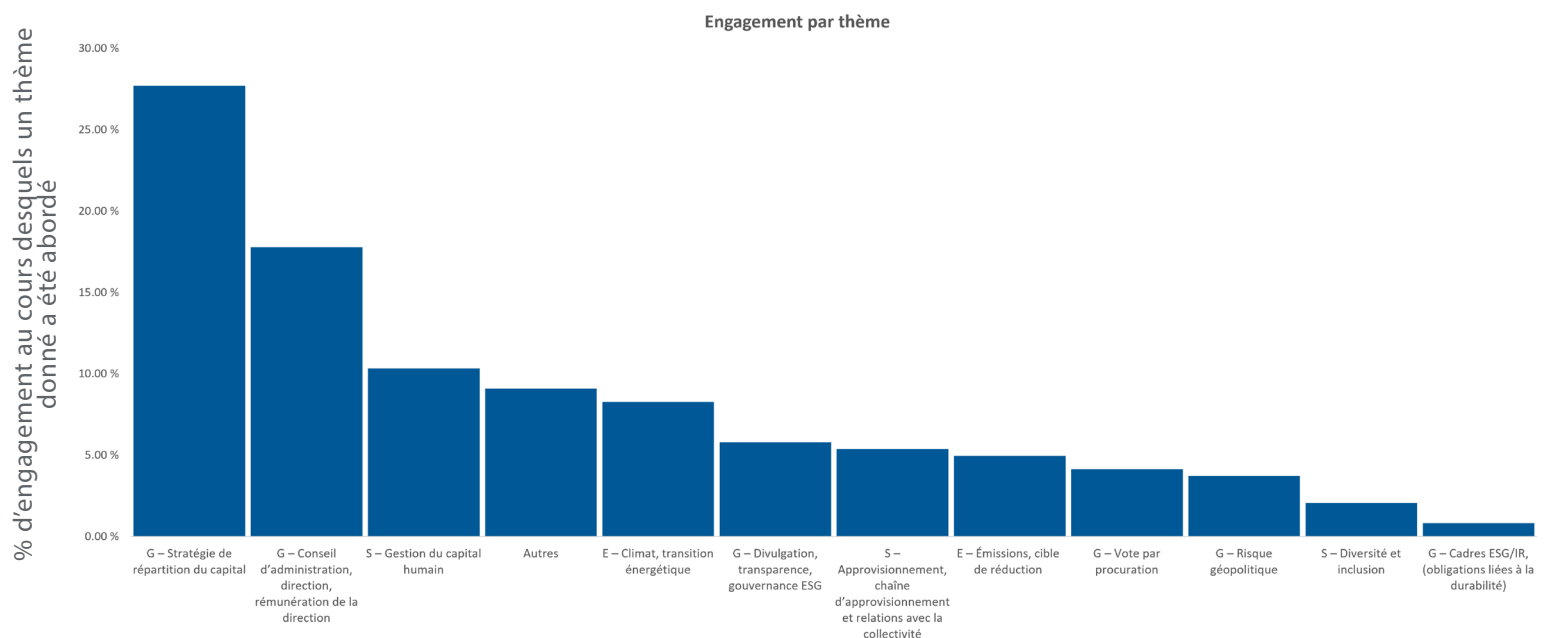
ANNEXE A. STRATÉGIE D' ACTIONS CANADIENNES

STATISTIQUES SUR LE VOTE PAR PROCURATION

Type de catégorie de proposition	Avec la direction.	Contre la direction.	Autres ²²	Total
Totals	796	57	1	854
Total	796	57	1	854
Audit/finance	63	1	0	64
En lien avec le conseil	608	25	0	633
Gestion du capital	1	0	0	1
Changements apportés aux règlements de la société	9	0	0	9
Rémunération	62	7	0	69
Fusions et acquisitions	4	1	0	5
Administration des réunions	0	1	0	1
Autres	2	0	0	2
PA : Rémunération	2	0	0	2
PA : Environnementales	17	0	0	17
PA : Gouvernance	25	20	1	46
PA : Divers	0	0	0	0
PA : Sociales	3	2	0	5

²² Cette catégorie comprend notre vote sur une proposition d'actionnaires retirée par le promoteur, pour laquelle la direction n'a pas formulé de recommandation. Nous nous sommes abstenus de voter.

STATISTIQUES SUR LES ENGAGEMENTS

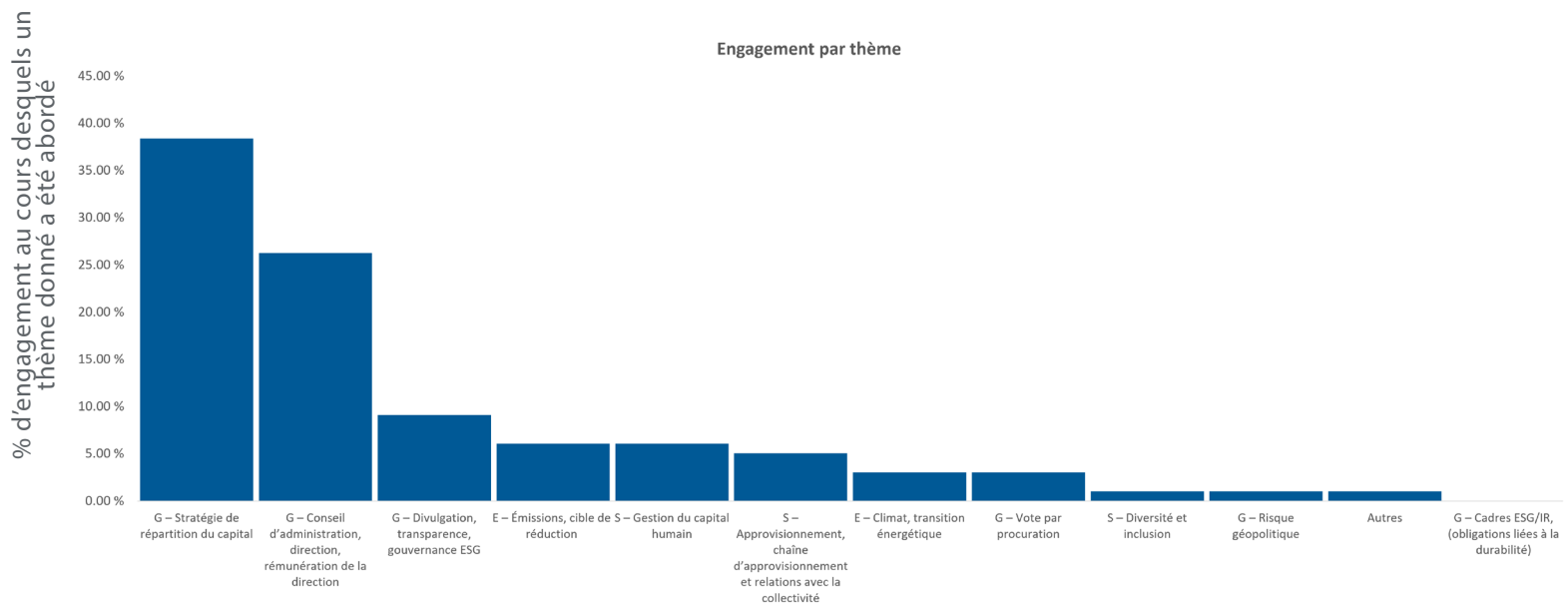


ANNEXE B. STRATÉGIE D' ACTIONS AMÉRICAINES

STATISTIQUES SUR LE VOTE PAR PROCURATION

Type de catégorie de proposition	Avec la direction.	Contre la direction.	Autres	Total
Total	372	18	0	390
Audit/finance	35	0	0	35
En lien avec le conseil	268	11	0	279
Gestion du capital	6	0	0	6
Changements apportés aux règlements de la société	5	0	0	5
Rémunération	36	2	0	38
Fusions et acquisitions	2	0	0	2
Administration des réunions	3	1	0	4
Autres	0	0	0	0
PA : Rémunération	4	0	0	4
PA : Environnementales	2	0	0	2
PA : Gouvernance	5	4	0	9
PA : Divers	2	0	0	2
PA : Sociales	4	0	0	4

STATISTIQUES SUR LES ENGAGEMENTS



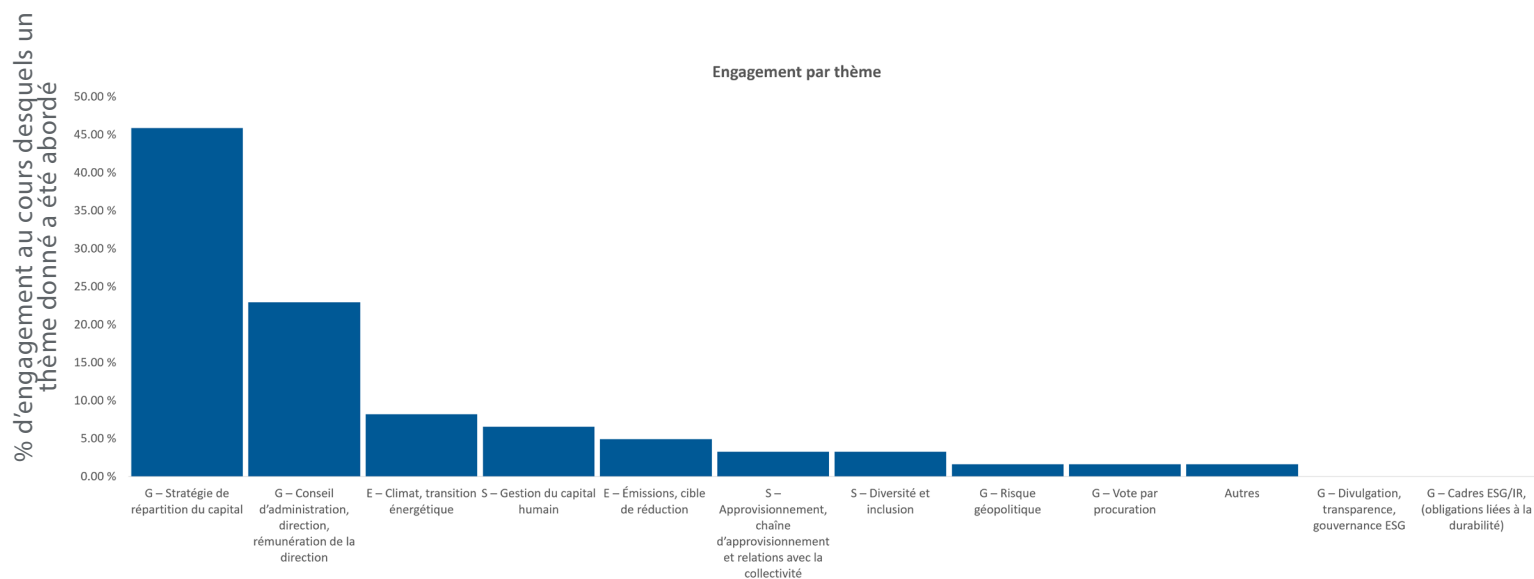
ANNEXE C. STRATÉGIE D' ACTIONS INTERNATIONALES

STATISTIQUES SUR LE VOTE PAR PROCURATION

Type de catégorie de proposition	Avec la direction.	Contre la direction.	Autres ²³	Total
Total	606	10	3	619
Audit/finance	95	1	0	96
En lien avec le conseil	293	2	0	295
Gestion du capital	69	2	0	71
Changements apportés aux règlements de la société	20	0	0	20
Rémunération	88	5	0	93
Fusions et acquisitions	1	0	0	1
Administration des réunions	21	0	3	24
Autres	9	0	0	9
PA : Rémunération	1	0	0	1
PA : Environnementales	0	0	0	0
PA : Gouvernance	8	0	0	8
PA : Divers	0	0	0	0
PA : Sociales	1	0	0	1

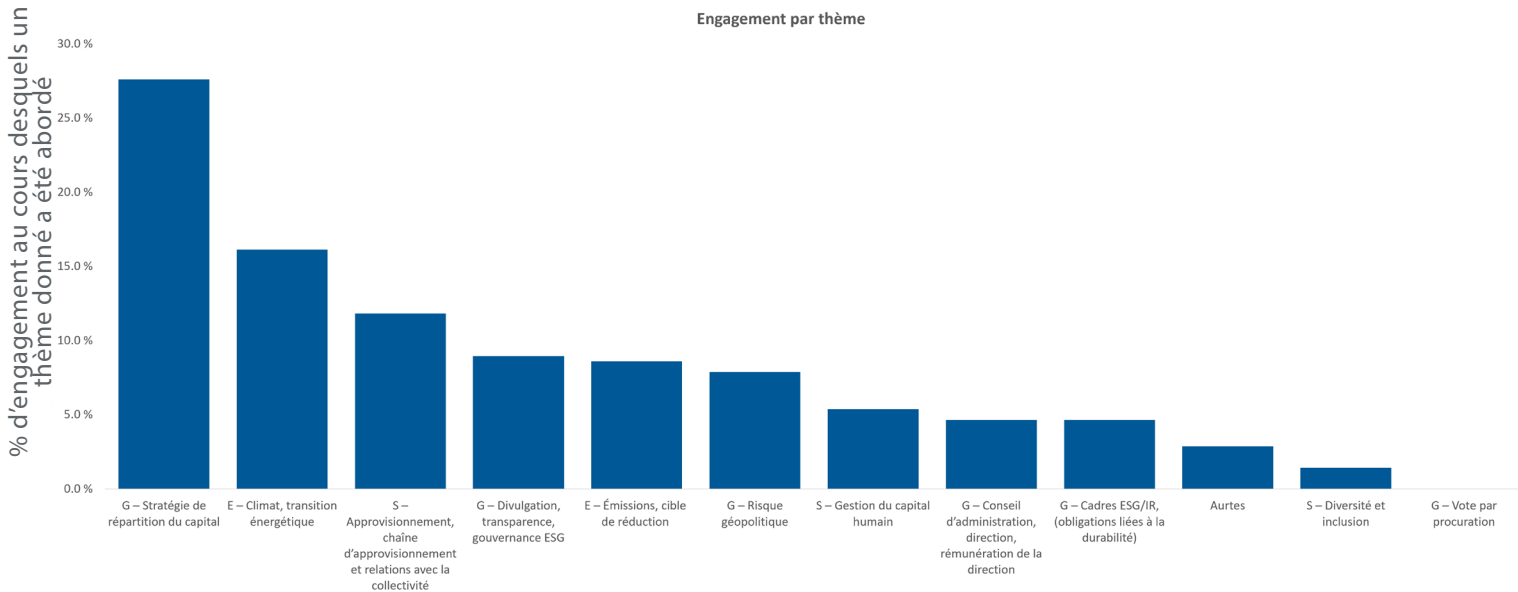
²³ Cela comprend notre vote sur trois propositions pour lesquelles la direction n'a pas formulé de recommandation. Nous avons voté conformément à la recommandation du conseiller en matière de vote par procuration à l'égard de ces propositions.

STATISTIQUES SUR LES ENGAGEMENTS



ANNEXE D. STRATÉGIE DE TITRES À REVENU FIXE

STATISTIQUES SUR LES ENGAGEMENTS





ANNEXE E. TABLEAUX DES CONCORDANCES ENTRE IFRS S2 ET CSDS2

Nous reconnaissons que le GIFCC a été intégré aux IFRS S2 et que, dans le contexte canadien, il est reflété dans la norme CSDS2. Bien que nous ne soyons pas assujettis aux exigences de déclaration de la norme CSDS2, nous appuyons son adoption et soulignons que les normes IFRS S2 et CSDS2 sont maintenant largement citées en référence dans l'ensemble du secteur. Le présent rapport reflète le contenu de base de la norme CSDS2²⁴, et le tableau ci-dessous indique les correspondances pour les thèmes abordés dans le rapport.

Contenu de base de la norme CSDS2		Section correspondante du rapport
Gouvernance Processus, contrôles et procédures de gouvernance qu'une entité utilise pour surveiller, gérer et superviser les risques et les occasions liés aux changements climatiques	(a) l'organisme ou les organismes de gouvernance (qui peuvent comprendre un conseil d'administration, un comité ou un organisme équivalent chargé de la gouvernance) ou les personnes responsables de la surveillance des risques et des occasions liés aux changements climatiques	Gouvernance
	(b) le rôle de la direction dans le processus, les contrôles et les procédures de gouvernance utilisés pour surveiller, gérer et superviser les risques et les occasions liés aux changements climatiques	
Stratégie La stratégie d'une entité pour gérer les risques et les occasions liés aux changements climatiques	(a) les risques et les occasions liés aux changements climatiques qui pourraient raisonnablement être susceptibles d'avoir une incidence sur les perspectives de l'entité	Stratégie en matière de changements climatiques et Occasions liées aux changements climatiques et à la nature
	(b) les effets actuels et prévus des risques et des occasions liés aux changements climatiques sur le modèle d'affaires et la chaîne de valeur de l'entité;	
	(c) les effets de ces risques et occasions liés aux changements climatiques sur la stratégie et la prise de décisions de l'entité, y compris l'information sur son plan de transition lié au climat;	Transition énergétique
	(d) les effets de ces risques et occasions liés aux changements climatiques sur la situation financière, le rendement financier et les flux de trésorerie de l'entité pour la période visée, ainsi que leurs effets prévus sur la situation financière, le rendement financier et les flux de trésorerie de l'entité à court, à moyen et à long terme; en tenant compte de la façon dont les risques et les occasions liés aux changements climatiques ont été pris en compte dans la planification financière de l'entité	Analyse des scénarios climatiques et valeur à risque liée au climat
	(e) la résilience de la stratégie et du modèle d'affaires de l'entité face aux changements climatiques, aux développements et aux incertitudes liés au climat, en tenant compte des risques et des occasions liés aux changements climatiques relevés par l'entité;	

²⁴CCNID, « Exposé-sondage : Projet de Norme canadienne d'information sur la durabilité (NCID) 2, Informations à fournir en lien avec les changements climatiques ». <https://www.frascanada.ca/fr/durabilite/documents/es-ccnid-ncid-2>

Contenu de base de la norme CSDS2		Section correspondante du rapport
Gestion des risques Les processus d'une entité pour repérer, évaluer, hiérarchiser et surveiller les risques et les occasions liés aux changements climatiques, y compris les façons dont ces processus sont intégrés au processus global de gestion des risques de l'entité et l'éclairent	(a) les processus et les politiques connexes que l'entité utilise pour repérer, évaluer, hiérarchiser et surveiller les risques climatiques	Gestion des risques
	(b) les processus que l'entité utilise pour repérer, évaluer, hiérarchiser et surveiller les occasions liées au climat, y compris des renseignements sur les façons dont l'entité utilise l'analyse de scénarios liés au climat pour déterminer les occasions liées au climat;	
	(c) la mesure dans laquelle les processus de détermination, d'évaluation, de priorisation et de surveillance des risques et des occasions liés aux changements climatiques sont intégrés au processus global de gestion des risques de l'entité et l'éclairent, et la manière employée	
Mesures et cibles Le rendement d'une entité par rapport à ses risques et occasions liés aux changements climatiques, y compris les progrès vers l'atteinte des cibles liées au climat qu'elle a établies et les cibles qu'elle est tenue d'atteindre en vertu d'une loi ou d'un règlement	(a) renseignements pertinents pour les catégories de mesures intersectorielles	Mesures climatiques
	(b) des mesures sectorielles associées à des modèles d'affaires, des activités ou d'autres caractéristiques courantes qui caractérisent la participation à une industrie	
	(c) les cibles établies par l'entité, et toute cible qu'elle est tenue d'atteindre en vertu d'une loi ou d'un règlement, pour atténuer les risques climatiques ou s'y adapter ou pour tirer parti des occasions liées au climat, y compris les mesures utilisées par l'organisme de gouvernance ou la direction pour mesurer les progrès vers l'atteinte de ces cibles	Beutel Goodman n'a pas établi de cibles d'intensité carbone au niveau de la société ni au niveau du portefeuille de placement. Nous continuerons d'évaluer le potentiel d'établissement de cibles à l'avenir. Nous croyons qu'il est important que tout engagement à atteindre la carboneutralité d'ici 2050 dans nos portefeuilles de placement soit réfléchi, mesurable et conforme à notre style d'investissement axé sur la valeur et à nos engagements envers nos clients.

Le présent rapport a été préparé à titre informatif seulement et ne peut être reproduit, distribué ou publié sans le consentement écrit préalable de Beutel, Goodman & Compagnie Ltée (« Beutel Goodman »). Le présent document ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat ou de vente de titres, de produits ou de services dans un territoire quelconque. Le présent document n'a pas pour objet de proposer des conseils juridiques, financiers, comptables, fiscaux, de placement ou autres et ne doit pas être utilisé à ce titre. Ce document n'est pas disponible pour être distribué aux personnes dans les territoires où une telle distribution serait interdite.

Les renseignements sont en date du 31 décembre 2025. Beutel Goodman a pris des mesures raisonnables pour fournir des renseignements exacts et fiables. Beutel Goodman se réserve le droit, en tout temps et sans préavis, de modifier ou de cesser la publication des renseignements.

Veuillez noter que l'approche de Beutel Goodman en matière d'ESG et d'investissement responsable peut évoluer au fil du temps. Nous n'utilisons pas les facteurs ESG pour rechercher des rendements ESG non financiers. Le présent rapport fait référence aux activités au cours de l'année civile 2023 et à notre approche au 31 décembre 2025. Il convient également de noter que l'intégration des facteurs ESG et de l'investissement responsable dans notre processus de recherche fondamentale ne garantit pas les rendements positifs. Le rendement antérieur ne garantit pas les résultats futurs.

MSCI Fund Ratings est la propriété de MSCI et est fournie ici à titre indicatif seulement. Certains renseignements ©2026 MSCI ESG Research LLC. reproduits avec la permission et sous réserve de l'avis et des avis de non-responsabilité qui se trouvent à l'adresse <https://www.msci.com/notice-and-disclaimer>; et les modalités d'utilisation de MSCI Inc et de MSCI ESG Research LLC à l'adresse <https://www.msci.com/terms-of-use> et les [modalités d'utilisation supplémentaires de msci-esg-research-llc](https://www.msci.com/terms-of-use).

Bien que les fournisseurs d'information de Beutel Goodman, y compris, sans s'y limiter, MSCI ESG Research LLC et ses sociétés affiliées (les « parties ESG »), obtiennent des renseignements (les renseignements) de sources qu'ils considèrent comme fiables, aucune des parties ESG ne garantit l'originalité, l'exactitude ni l'exhaustivité des données aux présentes et elles déclinent expressément toute garantie expresse ou implicite, y compris celles de qualité marchande et d'adéquation à une fin particulière. Les renseignements ne peuvent être utilisés qu'à des fins internes, ne peuvent être reproduits ni redistribués sous quelque forme que ce soit et ne peuvent être utilisés comme base ou composante d'instruments, de produits ou d'indices financiers. De plus, aucun des renseignements ne peut être utilisé en soi pour déterminer quels titres acheter ou vendre ou à quel moment les acheter ou les vendre. Aucune des parties ESG ne sera tenue responsable des erreurs ou des omissions relatives aux données aux présentes ni des dommages directs, indirects, particuliers, punitifs, consécutifs ou autres (y compris les pertes de profits), même si elles sont informées de la possibilité de tels dommages.

Pour en savoir plus sur notre approche à l'égard des facteurs ESG et de l'investissement responsable, veuillez consulter le site <https://www.beutelgoodman.com/notre-firme/linvestissement-responsable/>. Certaines parties du présent rapport peuvent contenir des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont des énoncés de nature prédictive, qui dépendent d'événements ou de conditions futurs ou y font référence ou qui renferment des termes comme « s'attend », « prévoit », « a l'intention », « projette », « croit », « estime » et d'autres expressions prospectives semblables. En outre, toute déclaration effectuée au sujet de la performance future, des stratégies ou des perspectives ainsi que d'éventuelles mesures futures constitue également un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les attentes et les prévisions actuelles concernant les événements futurs et sont assujettis intrinsèquement, entre autres, à des risques, à des incertitudes et à des hypothèses, de sorte que les événements, les résultats, le rendement ou les perspectives réels pourraient démentir ceux qui sont exprimés ou implicites dans ces énoncés prospectifs ou en différer sensiblement.

Ces risques, incertitudes et hypothèses concernent notamment les facteurs généraux relatifs à l'économie, à la situation politique et au marché, les taux d'intérêt et les taux de change à l'échelle nationale et internationale, les marchés des actions et des capitaux, la concurrence des entreprises, les changements technologiques, les changements dans la réglementation gouvernementale, les procédures judiciaires ou réglementaires imprévues et les événements catastrophiques. Cette liste de facteurs importants n'est pas exhaustive. Veuillez examiner attentivement ces éléments et d'autres facteurs avant de prendre toute décision de placement et éviter de vous fier indûment aux énoncés prospectifs. Beutel Goodman n'a pas l'intention de mettre à jour les énoncés prospectifs, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement.



20, avenue Eglinton Ouest, bureau 2000, Toronto (Ontario) M4R 1K8

Sans frais: 1-800-460-4551 | Tel: 416-485-1010 | Fax: 416-485-1799

www.beutelgoodman.com